



REVUE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

URBANITÉ



La ruralité réinventée

PRINTEMPS/ÉTÉ 2024

ADIBESTOCK



URBANITÉ

VOUS SOUHAITEZ ANNONCER
DANS NOS PAGES ET REJOINDRE
NOTRE LECTORAT ?

CONSULTEZ NOTRE
TROUSSE MEDIA ET
RÉSERVEZ VOTRE
ESPACE PUBLICITAIRE
DÈS MAINTENANT !

Pour information :

Lucie Auger, coordonnatrice
à l'administration et au développement durable,
514 849-1177, poste 222

- Membres et stagiaires de l'Ordre des urbanistes du Québec
- Directeurs généraux et élus des villes de plus de 3 500 habitants
- Présidents des comités consultatifs d'urbanisme
- Directeurs généraux et préfets des MRC
- Responsables de l'aménagement des MRC
- Organismes de gestion du territoire et de l'aménagement
- Firmes d'urbanisme
- Firmes d'architecture
- Firmes d'ingénierie
- Ordres professionnels
- Promoteurs immobiliers
- Ministères



mot de la présidence

Retour sur le chemin parcouru 4
Sylvain Gariépy, urbaniste, président sortant

lecture

« Vert » quoi se dirige-t-on ? 6
Sophie Blanchet-Vaugeois

en pratique

Les Lignes directrices de conception de la capitale du Canada 7
Fabrice Beniey, urbaniste

en pratique

L'approche QIR : sortir des vases clos administratifs pour améliorer les quartiers montréalais 10
Catherine Ellyson et Maëlle Plouganou pour l'équipe QIR (Quartiers inclusifs et résilients)

chronique juridique

Lumière sur les actes dérogatoires en droit disciplinaire : partie 1 47
M^e Marisol Miró

nouvelles de l'Ordre

Les activités réservées : historique et perspectives 49
David Alfaro Clark, urbaniste, conseiller en affaires publiques et gouvernementales

Nouveaux membres Urbanistes émérites 51

Élections 2024-2026 Composition du conseil d'administration Tableau de l'Ordre 52

agenda 53

dossier

La ruralité réinventée

La ruralité réinventée 14
Joëlle Gendron, Marion Demare, Alex Morrier, Sylvie Barriault et Paul Racette Dorion, urbanistes

Ruralité, dites-vous ? 15
Gérard Beaudet, urbaniste émérite

Construire des images n'est pas sans conséquences 18
Geneviève Brisson et Dominic Lapointe

Apprentissages de Normétal : décroissance et revitalisation 21
William Thibault-Samson, Maude Léonard et Karl Dorais Kinkaid, urbaniste

Les ruraux et les urbains : adversaires ou partenaires pour un développement territorial solidaire 24
Bruno Jean

Le paysage : nouvelle ressource, nouveaux défis 29
Karl Gauthier

La géomatique au service du patrimoine : caractérisation et préservation 33
Judith Landry, urbaniste

URBANISME EN MILIEU RURAL
Défis et opportunités de requalification d'une sablière : le PPU du Coteau des sables 36
Félix Mathieu-Bégin, urbaniste

La ruralité en 2024 : regard de quatre urbanistes pratiquant en région 41
Sylvie Barriault, Marion Demare, Joëlle Gendron et Alex Morrier, urbanistes

Retour sur le chemin parcouru

PAR SYLVAIN GARIÉPY, URBANISTE | PRÉSIDENT SORTANT

Chères consœurs, chers confrères, ce mot du président est le dernier que je vous écris puisque mon mandat s'est conclu le 31 mars dernier¹. Conséquemment, il m'apparaît important de faire un retour sur les cinq dernières années et de souligner les changements importants effectués, qui visaient à rendre notre organisation plus efficace afin de mieux réaliser sa mission de protection du public, soutenir ses membres et promouvoir un aménagement durable du territoire. Permettez-moi un bref retour sur le chemin parcouru.

Des améliorations nécessaires

Si l'Ordre peut compter sur des dizaines de bénévoles dévoués, son fonctionnement au quotidien repose sur la permanence. Une des priorités du conseil d'administration a d'ailleurs été de la consolider. Nous avons amélioré les conditions de travail pour encourager la stabilité et ouvert de nouveaux postes, notamment en affaires publiques et en inspection professionnelle, afin de nous doter de moyens conséquents à nos ambitions, mais aussi à nos obligations en tant qu'ordre professionnel. Le pari est réussi : notre équipe est très compétente, performante et à l'image de nos valeurs organisationnelles.

Cette consolidation a permis de concrétiser des projets porteurs pour l'avenir. Nous avons entamé une modernisation technologique, avec la mise en place d'un nouveau système de gestion des dossiers des membres ainsi que le développement d'une offre de formation en ligne, y compris en asynchrone.

Des réformes en matière de gouvernance ont aussi été menées. Le fonctionnement du conseil d'administration a été optimisé, le règlement sur les élections revu et, à partir d'avril 2024, les administrateurs recevront une modeste rémunération. Nous avons adopté une Politique des comités, précisant leur rôle et ouvrant la voie à un renouveau de leur composition. Cette période de changement a été couronnée par le déménagement de l'Ordre à la Maison de l'architecture, de l'urbanisme et du design (MAUD). Cette relocalisation était nécessaire afin de doter la permanence d'un milieu d'emploi de qualité, réduire nos frais généraux et consolider nos liens avec nos partenaires impliqués dans l'aménagement du territoire québécois.

Je ne peux passer sous silence notre virage vers un positionnement plus engagé en matière d'affaires publiques. L'Ordre est de plus en plus présent dans les médias et auprès des décideurs pour plaider en faveur des bonnes pratiques, promouvoir l'expertise des urbanistes et, lorsque nécessaire, pointer les incohérences. Il s'agit ici d'environ 400 interventions sous différentes formes en cinq ans, portant la voix des urbanistes dans la sphère publique. À cet effet, notons notre implication soutenue, après plusieurs années de mobilisation, dans l'élaboration de la Politique nationale

de l'architecture et de l'aménagement du territoire, ce qui a mené à une réforme de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi qu'au chantier de la refonte des orientations en aménagement du territoire. L'Ordre a aussi fait de grands pas en vue de la réconciliation avec les Peuples autochtones, des acteurs incontournables du territoire, avec l'adoption de sa Déclaration sur la contribution de l'urbanisme à une nouvelle relation avec les peuples autochtones, œuvrant ainsi à une réelle réconciliation, dépassant, je l'espère, les simples vœux symboliques, et laissant place à de réelles actions structurantes. J'en suis fier.

L'Ordre a aussi fait de grands pas en vue de la réconciliation avec les Peuples autochtones, des acteurs incontournables du territoire, avec l'adoption de sa Déclaration sur la contribution de l'urbanisme à une nouvelle relation avec les peuples autochtones, œuvrant ainsi à une réelle réconciliation, dépassant, je l'espère, les simples vœux symboliques, et laissant place à de réelles actions structurantes.

¹ L'article a été rédigé à la fin du mandat.

Ni surplace ni recul, poursuivre et consolider

Je constate les progrès réalisés lors des dernières années, promus par les membres du conseil d'administration et portés par la permanence. Notre organisation est en santé et notre profession profite d'un bel élan, comme le démontre l'augmentation du nombre de nos membres. À l'heure des crises du climat et du logement, les défis sont énormes, et l'on reconnaît davantage que l'urbanisme doit faire partie des solutions et que les urbanistes possèdent une expertise précieuse. De plus, la relève est au rendez-vous : nous comptons sur une base régulière de plus de 300 candidats à la profession en urbanisme désireux d'accéder à la profession.

Ainsi, les conditions sont en place pour que l'Ordre poursuive sa croissance, mais rien n'est acquis. Il faut approfondir la « professionnalisation » de l'Ordre dans un système professionnel et une société en évolution. Des projets structurants restent à mener, dont la bonification de l'inspection professionnelle et le développement d'un référentiel de compétences. L'Ordre doit aussi accentuer son influence dans les milieux ruraux, agricoles et de villégiature. À mon humble avis, la prochaine planification stratégique devra en tenir compte lors de l'identification des priorités pour les années futures.

Le défi de l'exemplarité de l'État

Enfin, l'Ordre doit continuer à porter un message en faveur des bonnes pratiques et, plus spécifiquement, de l'exemplarité de l'État. Car, si la Politique nationale a permis une actualisation salutaire du cadre législatif en aménagement, pour l'instant le souci du gouvernement pour la ressource précieuse et limitée qu'est le territoire n'est pas évident. Que ce soit le projet du troisième lien récemment relancé, le sous-financement du transport collectif, les tergiversations quant à la localisation du nouvel hôpital en Outaouais ou bien la loi n° 31 et son pouvoir de déroger aux règlements d'urbanisme, plusieurs dossiers suggèrent que le gouvernement est loin d'avoir développé de bons réflexes. L'Ordre devra rester vigilant pour rappeler les principes de la Politique nationale et, lorsque nécessaire, promouvoir avec insistance les meilleures pratiques en aménagement du territoire.

Enfin, je tiens à souhaiter le meilleur à la prochaine présidence et au nouveau conseil d'administration. Je ne doute pas que, comme moi, vous trouverez cette implication grandement enrichissante et stimulante, et que vous allez relever avec brio les défis qui vous attendent, parce que des défis, il y en aura. 🌻

La vision de l'Ordre sur le thème de la ruralité

Bien que la majorité de la population québécoise habite les milieux urbains, les milieux ruraux sont une composante précieuse de la mosaïque du Québec. Conscient que cette richesse doit être mise en valeur dans le but d'assurer l'attractivité et la vitalité des régions, l'Ordre a précisé sa vision de la ruralité dans le contexte des travaux sur la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire.

À l'instar des centres urbains, les milieux ruraux doivent composer avec de nombreuses transformations, tant sur les plans démographique qu'environnemental et économique. De plus, les impacts des changements climatiques se font sentir autant en milieu rural qu'en milieu urbain et la crise de l'habitation sévit bien au-delà des grands centres. Ces défis illustrent le nécessaire équilibre à trouver entre la prise en compte des spécificités régionales et la mise en place de stratégies communes.

La diversité du territoire appelle à une approche plurielle et pragmatique, tant dans l'élaboration des planifications que dans la mise en application des orientations. Cependant, la prise en compte des spécificités ne doit pas mener à une diminution des attentes, par exemple en matière de protection des milieux naturels et d'utilisation sobre du territoire. Plusieurs défis de notre époque appellent à des interventions concertées et à une amélioration des façons de faire, peu importe le type de milieu. Les milieux ruraux doivent donc contribuer aux objectifs nationaux, notamment en ce qui concerne la réduction de GES, la mobilité durable et les futures cibles nationales en aménagement du territoire. 🌻

« Vert » quoi se dirige-t-on ?

PAR SOPHIE BLANCHET-VAUGEOIS

Le citoyen engagé évitera peut-être les cases détaillant les mécanismes légaux et administratifs qui encadrent la protection de la biodiversité au Québec, mais l'urbaniste intéressé.e sera susceptible d'y trouver des outils qui pourraient avoir échappé à son coffre.

Dans *Un sacrifice tout naturel*, l'auteur propose de remettre les pendules à l'heure sur les rôles des différents acteurs, les effets cumulatifs de l'action humaine sur les milieux naturels et les décisions récentes qui auront un impact sur la prise en compte de la précarité de la biodiversité dans l'aménagement futur du territoire.

Le format utilisé de la bande dessinée de reportage permet d'éviter les pièges qu'un rapport standard sur un même sujet n'aurait pu éviter : il donne vie aux quatre cas à travers des repères visuels et l'apport de citoyens experts de leurs milieux. Il représente à « visage découvert » des employés de plusieurs ministères et compile de nombreuses références pertinentes, mais en laissant au lecteur le choix de s'aventurer dans les annexes et références en fin de bédéreportage pour aller au fond des choses. Puisque c'est dans la région métropolitaine de Montréal que la pression est la plus forte sur les milieux naturels et qu'ils y sont les plus rares, il n'est pas étonnant que ce soient des exemples localisés à Saint-Jérôme, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Saint-Bruno-de-Montarville et Sainte-Julie qui y sont dépeints.

Avec une posture à la fois didactique et critique, le bédéiste décortique chaque situation en détaillant les tenants et les aboutissants du projet proposé, les qualités environnementales du milieu d'insertion, les décisions des paliers municipal et provincial ainsi que certaines opportunités manquées de recourir aux outils à la portée de nos gouvernements. Il y a plusieurs conclusions à tirer de cette lecture, dont celle d'une invitation à favoriser le langage clair dans la rédaction de la réglementation municipale, mais, surtout, il s'agit d'un appel à la proactivité, car l'objectif fixé à l'issue de la COP15 est loin d'être gagné d'avance. 🌞



> PM, Martin. *Un sacrifice tout naturel*, Atelier 10 et La Pastèque, 2024, 172 p.



AECOM

URBANISME
DESIGN URBAIN
ARCHITECTURE DE PAYSAGE

archpaysage-designurbain@aecom.com
aecom.ca

Les Lignes directrices de conception de la capitale du Canada

PAR FABRICE BENIEY, URBANISTE

Les Lignes directrices de conception de la capitale du Canada sont un outil novateur et rationnel de planification et d'intendance consacré à l'excellence du design du domaine fédéral de la région de la capitale du Canada.

Avant tout, il est important de présenter la Commission de la Capitale nationale (CCN) et son mandat qui la différencie de ses homonymes provinciaux.

La CCN est une société d'État fédéral créée par le Parlement canadien en 1959 en vertu de la [Loi sur la capitale nationale](#). Elle a succédé à la Commission du district fédéral (1927-1958) et à la Commission d'embellissement d'Ottawa (1899-1927).

Elle agit en tant que planificatrice et intendante principale d'une région située sur le territoire ancestral de la nation algonquine Anishinabeg, au confluent de la rivière des Outaouais, de la rivière Gatineau et de la rivière Rideau. Décrétée comme étant la région de la capitale du Canada (RCC), elle s'étend sur plusieurs entités municipales ontariennes et québécoises, incluant les villes d'Ottawa et de Gatineau. C'est le cœur de notre démocratie parlementaire et le symbole de notre histoire, de notre culture et de notre patrimoine collectifs.

À cet effet, le mandat de la CCN est triple : planifier à long terme les biens fédéraux, assurer leur intendance, aménager et conserver la RCC en partenariat avec les organismes requis – incluant les villes, les municipalités et les communautés autochtones.

Un complément au cadre de planification de la Capitale

Une capitale fédérale impose une expérience à la fois unique et transversale, qui doit répondre à un spectre de dimensions allant du « majestueux et de l'éminent » propre au siège du gouvernement et à ses fonctions (politique, symbolique, cérémoniale et diplomatique), au « mondain » pour s'adapter aux milieux qui lui insufflent sa vie et son âme. Sa planification doit forcément reposer sur une vision d'aménagement adroite qui associe durablement les composantes naturelles et anthropiques des domaines fédéral et civique.

À l'avenant, la CCN nécessitait un outil méthodologique, rationnel et démonstratif, qui fournirait une guidance commune durant le processus d'idéation des macroéléments (tels que la structure, la trame ou la composition urbaine) et celui des microéléments (comme l'architecture, le mobilier ou les matériaux). Ces standards méthodologiques s'imposent dès la vision et la formulation des stratégies de long terme servant de fondement à tous les plans, projets et programmes d'investissement.

Cela est indispensable pour soutenir toute aspiration d'excellence et minimalement garantir une matérialisation à travers l'esthétique et la fonctionnalité des innombrables interventions d'aménagement qui perpétuent ou renouvellent la RCC.



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU CANADA

Les limites de la région de la capitale du Canada et les terrains de la CCN.



Les Lignes directrices de conception de la capitale du Canada en version imprimée.

En réponse à cet impératif, les Lignes directrices de conception de la capitale du Canada ont été adoptées en 2023. Il s'agit d'une référence commune pour les projets de la CCN et ses partenaires (publics ou privés) afin d'informer l'idéation, l'évaluation puis la prise de décision menant à leur poursuite.

L'outil repose sur cinq principes fondamentaux : **l'adéquation** – pour atteindre la juste concordance au contexte ; **l'accessibilité universelle** – pour assurer le même niveau de participation et d'expérience, indistinctement des capacités individuelles ; **l'inclusivité** – pour promouvoir et intégrer les mesures d'équité et d'égalité permettant d'offrir la même expérience à tous les utilisateurs ; **la durabilité** – pour une protection proactive et une conservation avérées de l'environnement ; **l'attraction** – pour faire prévaloir les caractéristiques inhérentes procurant les agréments et la satisfaction recherchés.

La finalité étant de fournir une logique conceptuelle structurée selon des principes, tous visuellement illustrés par des schémas ou des dessins techniques, et étayés d'analyses thématiques.

Les principes ou leur démonstration ne sont cependant pas prescriptifs ou prohibitifs ; il s'agit de cibles souhaitables, qui fournissent un référentiel éprouvé et qui demeurent ouvertes à l'enchâssement des expertises et du vaste corpus de connaissances dont disposent les divers partenaires et intervenants.

Les lignes directrices

La CCN établit deux catégories de lignes directrices : globale et particulière. Chaque catégorie traite des objets propres variant selon l'échelle ou l'application. La première porte sur l'ensemble de la capitale et la seconde se penche sur des objets spécifiques ou novateurs.

Les lignes directrices globales

La RCC est un ensemble complexe par son cumul de couches contextuelles et de gouvernance. Sa modélisation et son adaptation à nos besoins, valeurs et perceptions demandent

une analyse systémique préintervention. Les lignes directrices globales suggèrent cet examen approfondi pour apporter des solutions selon les complémentarités et les interdépendances.

Par convention, trois grandes rubriques thématiques sont établies. Chacune introduit cinq composantes : **la planification urbaine** – avec pour objectif de s'approprier les subtilités du milieu, de disposer de la configuration et des vocations selon les exigences utilitaires et symboliques, en garantissant un équilibre entre les dispositifs de sécurité nécessaires pour le siège et les institutions du gouvernement et la nécessaire perméabilité urbaine propice à la vie citoyenne, aux activités d'affaires ainsi qu'aux célébrations. **Les paysages et lieux publics** – pour rester congruent au « *genius loci* » (esprit du lieu). L'objectif sous-jacent est la consolidation des terrains d'importance primordiale par leur contribution au caractère unique de la RCC ainsi que la création de paysages et de lieux publics durables, emblématiques, accessibles et animés. **Les bâtiments et autres**

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU CANADA



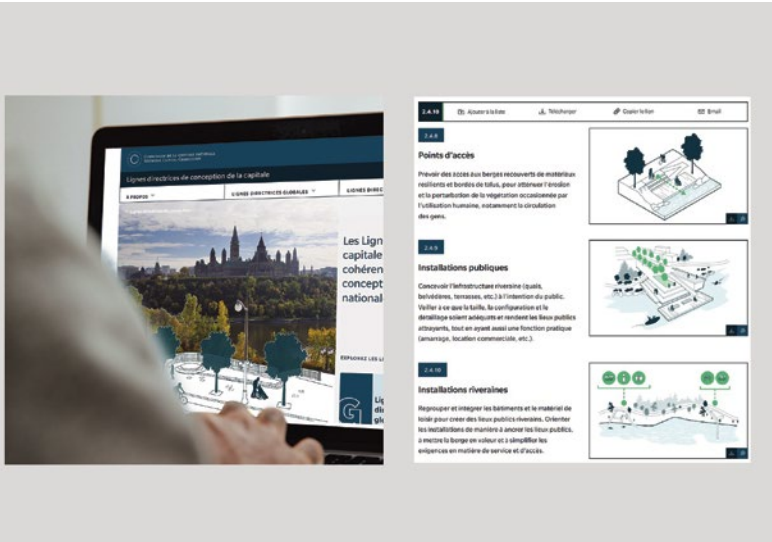
Exemple de contenu et de présentation des lignes directrices.

structures – pour préserver l'existant et compléter les constructions et édifices monumentaux, historiques et commémoratifs afin qu'ils constituent un legs qui aura été accru de façon générationnelle.

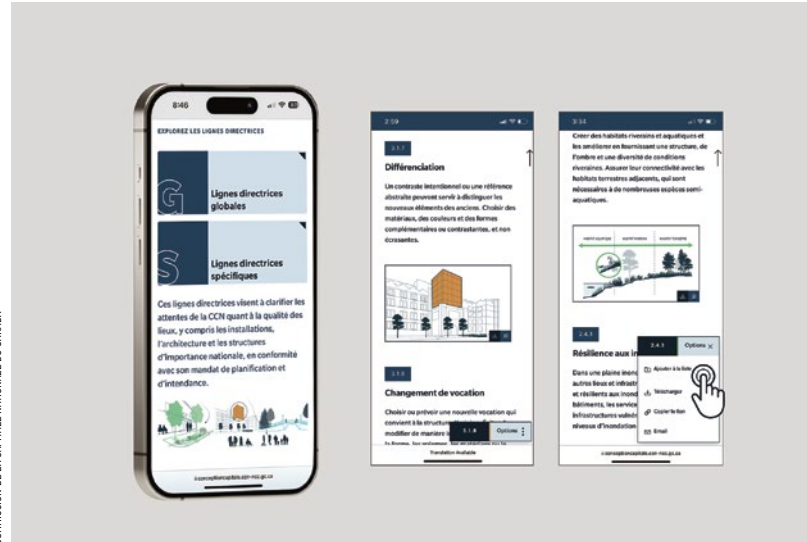
Les lignes directrices spécifiques

Les lignes directrices spécifiques s'attaquent à trois domaines avant-gardistes pour lesquels la RCC doit poursuivre son leadership. Il s'agit de l'accessibilité universelle, de l'analyse comparative entre les sexes (ACS+) et de la conception minorant les risques pour la faune aviaire.

Quant à la première, le postulat est que chaque décision de conception peut inclure ou exclure des individus. L'objectif est donc d'éviter la formation d'obstacles ou de contribuer à leur suppression en faisant usage des normes techniques et des exigences sectorielles qui s'appliquent au gouvernement fédéral.



L'outil sous sa forme interactive disponible sur le portail Web de la CCN.



L'outil est aussi et entièrement fonctionnel comme interface pour les téléphones mobiles.

[...] les Lignes directrices de conception de la capitale du Canada ont été adoptées en 2023. Il s'agit d'une référence commune pour les projets de la CCN et ses partenaires (publics ou privés) afin d'informer l'idéation, l'évaluation puis la prise de décision menant à leur poursuite.

Pour la seconde, la CCN promeut une conception socialement responsable, afin que la RCC puisse être plus inclusive et réponde aux besoins variés des personnes qui y vivent ou la visitent, sans égard au sexe, au genre, à l'âge, aux capacités ou à tout autre facteur identitaire. L'objectif des lignes de conception est de réaliser des installations et des lieux publics dont les composantes prennent en considération les pratiques exemplaires établies par l'organisation Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC).

Quant à la troisième, les surfaces vitrées par lesquelles passe et se réverbère la lumière ainsi que l'éclairage extérieur non dirigé sont parmi les principales causes avérées de collision et mortalité des oiseaux. L'objectif est de réduire les collisions en harmonisant les recommandations de conception à la norme prépondérante « Conception de bâtiments respectueuse des oiseaux » [CSA A460 : 19] de l'Association canadienne

de normalisation, et aux « Lignes de conduite sur la conception sécuritaire pour les oiseaux » de la Ville d'Ottawa.

La CCN souhaite que cet outil puisse aussi servir aux autres villes et municipalités, sans distinction de statut ou de localisation. Il fournit des critères de performance finement illustrés qui sont actualisés régulièrement. À ce motif, nous le rendons disponible sous la forme de [fichier informatique](#)¹ ou d'[outil interactif](#)².

FABRICE BENIEY est urbaniste et gestionnaire de projet certifié à la Direction de l'aménagement de la capitale de la Commission de la Capitale nationale. Il est titulaire d'une maîtrise en aménagement, option développement et gestion de projets, de l'Université de Montréal.

1 ncc-website-2.s3.amazonaws.com/documents/CDG-2023-03-24-FR.pdf
2 conceptioncapitale.ccn-ncc.gc.ca

L'approche QIR : sortir des vases clos administratifs pour améliorer les quartiers montréalais

PAR CATHERINE ELLYSON ET MAËLLE PLOUGANOU POUR L'ÉQUIPE QIR (QUARTIERS INCLUSIFS ET RÉSILIENTS)

En 2020, la Ville de Montréal prenait l'engagement, dans son plan stratégique Montréal 2030, d'offrir à tous les Montréalais et les Montréalaises des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. Bien que la mise en œuvre de cet engagement se fasse aisément dans certains quartiers, elle s'avère plus difficile dans les milieux où se concentrent des populations plus vulnérables sur les plans social et économique, et où se combinent des nuisances environnementales (faible qualité de l'air, îlots de chaleur, etc.) ainsi qu'un accès limité aux ressources de proximité (canopée, transport actif et en commun, équipements collectifs, commerces, etc.).

Le quartier Saint-Pierre

L'exemple du quartier Saint-Pierre, situé à Lachine, est éloquent en ce sens. Il s'agit d'un territoire de deux kilomètres carrés ceinturé par des barrières physiques importantes – soit deux autoroutes, un échangeur, deux corridors ferroviaires et plusieurs viaducs – qui isolent le quartier du canal de Lachine et du reste de l'arrondissement. Un camionnage intensif sur la rue Saint-Jacques, seule rue commerciale, et une abondante circulation automobile mettent en danger les piétons et les cyclistes et contribuent à sa dévitalisation. De plus, les commerces alimentaires se limitent à quelques dépanneurs et restaurants et il faut parcourir 15 à 20 minutes d'autobus pour accéder à des produits frais. Par ailleurs, les équipements collectifs comme la bibliothèque, l'aréna et les parcs nécessitent des mises à niveau importantes et certains grands ensembles résidentiels sont aux prises avec des enjeux majeurs de salubrité et de gestion des matières résiduelles. Enfin, on retrouve à Saint-Pierre une population plus jeune, beaucoup de familles monoparentales, de personnes immigrantes et racisées. Les ménages locataires y sont plus susceptibles que l'ensemble de Montréal de dépenser plus du tiers de leurs revenus en logement. Pourtant, on y trouve très peu de logements sociaux ou subventionnés.

Ce milieu compte, en revanche, sur un milieu communautaire fort et engagé¹. Malheureusement, aucune intervention menée par un seul arrondissement ou service central avec les moyens actuels ne suffira à améliorer rapidement et durablement l'environnement urbain et les conditions de vie des 6100 personnes² résidentes du quartier.



Enjeu de gestion des matières résiduelles près de la Place Frontenac dans le quartier Sainte-Marie.

VILLE DE MONTRÉAL

¹ Voici des statistiques relatives à ce quartier : 70 % des ménages pierrois sont locataires (Ville de Montréal : 64 %) ; 20 % des adultes de 25 à 64 ans n'ont pas de diplôme d'études secondaires (Ville de Montréal : 12 %) ; 14 % des immigrants ont été admis entre 2016 et 2021 (Ville de Montréal : 6 %) ; 44 % de la population est issue d'un groupe racisé (Ville de Montréal : 39 %) ; 31 % ont moins de 25 ans (Ville de Montréal : 27 %) et 13 % ont 65 ans et plus (Ville de Montréal : 17 %). De plus, le tiers des 1540 familles sont monoparentales (Ville de Montréal : 21 %). Données issues du Recensement de la population, Statistique Canada, 2021.

² Ibid.



Atelier de réflexion sur la mobilité dans le quartier Nord-Est.

Malgré l'ampleur du défi, la détermination administrative et politique ainsi que l'intérêt grandissant des chercheurs, des médias et des citoyens pour les questions d'équité territoriale ont mené, à travers des essais-erreurs³ et des réflexions tortueuses et transformatrices, au lancement de l'approche Quartiers inclusifs et résilients (QIR) à l'automne 2023.

Comment ça a commencé ?

Dès le lancement du plan stratégique, il est apparu urgent de revoir la façon dont les différents leviers de financement atterrissent sur le terrain pour améliorer les quartiers montréalais. Les directions de trois services centraux ont eu la mission de comprendre les enjeux et de façonner une nouvelle approche, chacune apportant des outils, expériences et perspectives essentiels à l'élaboration et au déploiement de la solution⁴. Les travaux de cette force multiservices ont rapidement mis en évidence la nécessité de collaborer, de sortir des vases clos et de mieux appuyer les arrondissements et les partenaires communautaires dans leurs efforts d'amélioration des quartiers. La solution retenue pour tester une collaboration accrue et renouvelée a été l'élaboration conjointe de QIR, qui rejoint le double objectif de tester une approche de collaboration et de convergence des leviers municipaux et de le faire dans un contexte d'amélioration des milieux de vie les plus vulnérables à l'échelle de la Ville de Montréal.

Comment l'approche fonctionne-t-elle ?

L'approche QIR a pour ambition d'améliorer les quartiers en ciblant d'abord les milieux cumulant des vulnérabilités, et de le faire grâce à une collaboration optimale entre les milieux locaux, les arrondissements et les services centraux de la Ville de Montréal. L'amélioration des milieux se fait non pas par l'ajout d'un programme, mais plutôt par la convergence des programmes, des subventions et des expertises multidimensionnelles existants à la Ville – et éventuellement chez d'autres partenaires – vers les quartiers.

La compréhension commune de l'équité territoriale, y compris à l'échelle des arrondissements, est sous-jacente à l'approche et sert de guide aux différents partenaires de la Ville. Elle s'incarne dans l'indice d'équité des milieux de vie, qui combine les vulnérabilités sociales, économiques, environnementales, d'accès aux ressources de proximité, d'accès aux ressources de culture, sport et loisir et de sécurité urbaine. L'indice permet ainsi de prioriser les territoires d'intervention de manière à rehausser l'équité territoriale à l'échelle de la Ville comme à celle des arrondissements⁵.

Devant l'urgence d'agir, l'équipe QIR développe l'approche et ses outils dans un échantillon de milieux vulnérables dans lesquels la Ville souhaite avoir rapidement un impact. Les milieux retenus pour expérimenter l'approche jusqu'en 2025 sont les quartiers Saint-Pierre (arrondissement de Lachine), Sainte-Marie (arrondissement de Ville-Marie) et Nord-Est (arrondissement de Montréal-Nord). Dans chacun de ces milieux, une gouvernance

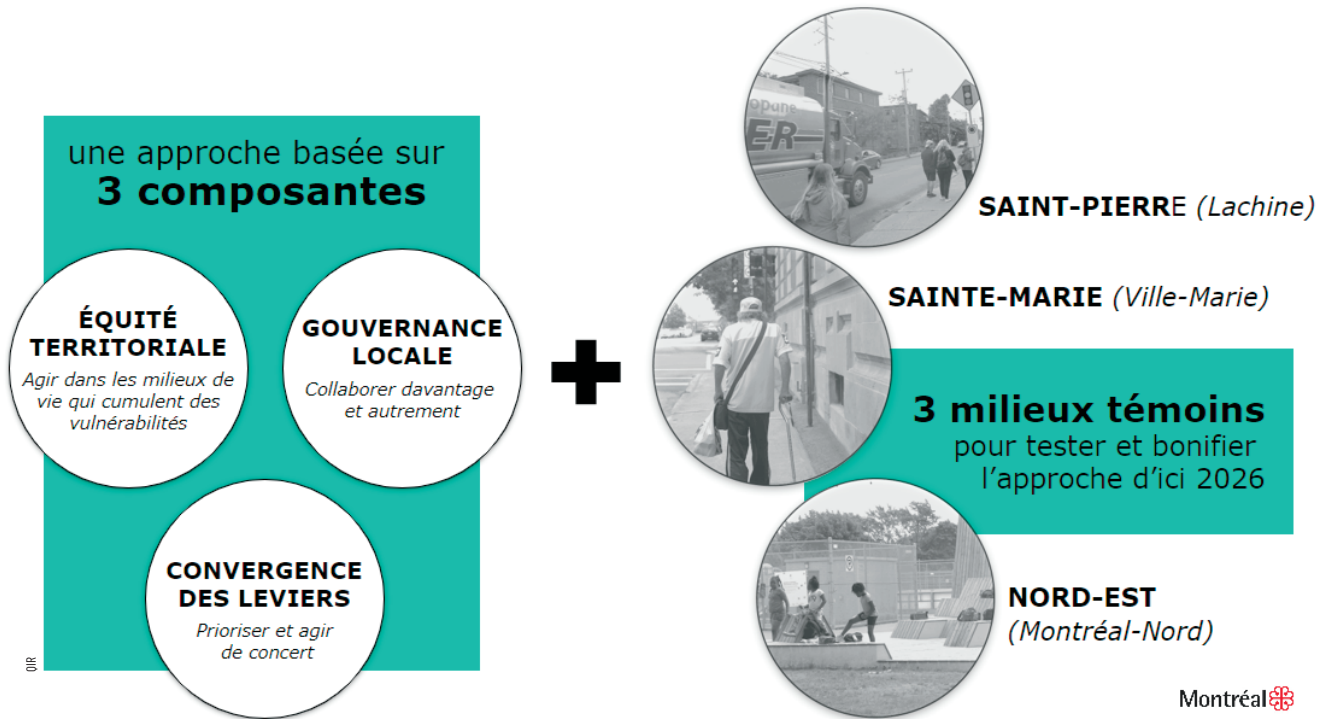


Enjeu de camionnage sur la rue Saint-Jacques dans le quartier Saint-Pierre.

3 L'intérêt de la Ville de Montréal pour les quartiers moins favorisés que la moyenne, et pour l'intervention intégrée en leur faveur, ne date pas d'hier. Les apprentissages tirés des multiples expériences que sont les Revitalisation urbaine intégrée (RUI), Programme de renouveau urbain (PRU) et Quartier intégré (QI) nourrissent abondamment l'approche QIR.

4 Le Service de l'urbanisme et de la mobilité, en plus d'avoir la responsabilité de planifier l'aménagement et le développement de la Ville, dispose de budgets d'investissement considérables. Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale encadre et finance, pour sa part, le milieu communautaire, et expérimente la revitalisation urbaine intégrée depuis le début des années 2000. Enfin, le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle a pour mission d'assurer la cohérence et l'alignement des interventions de la Ville avec Montréal 2030 et dispose à cette fin d'expertises en innovation urbaine, en politiques publiques et en amélioration continue.

5 donnees.montreal.ca/dataset/indice-equite-milieux-vie



Résumé de la démarche QIR 2023-2025.

locale, composée de l'arrondissement, de la table de quartier et d'un service municipal promoteur de QIR, est chargée d'encadrer et d'entériner les décisions issues de la démarche. Les orientations, priorités et plans déjà adoptés par les acteurs locaux ainsi que les opportunités déjà inscrites dans la planification des services constituent le socle de la stratégie locale d'intervention qui est bonifiée par les élus locaux. Si le choix des milieux retenus découle d'une décision de la Direction générale et du cabinet de la mairesse basée sur les données probantes fournies par l'indice d'équité des milieux de vie, la solution pour améliorer durablement le milieu est élaborée et adoptée localement.

Le succès de l'approche QIR, outre l'adhésion indispensable des milieux locaux à la démarche, repose en bonne partie sur la capacité des instances à faire converger les financements requis pour la réalisation des stratégies locales. À terme, puisque l'ambition est d'élargir l'approche QIR à tous les quartiers, il s'agira de procéder à un véritable rebrassage des programmes, subventions et financements divers, tant dans la composition du portefeuille que dans les modalités d'accès et la coordination des interventions. C'est pourquoi QIR nourrit en continu la revue des activités et programmes menés par les services de la Ville, qui transforme déjà ses processus afin de mieux desservir les milieux.

Plus concrètement, QIR, qu'est-ce que ça change ?

Le projet pilote n'est pas encore au tiers de son déploiement et déjà les apprentissages et les contours de ce qui constituerait une réussite se dessinent.

Revenons à l'exemple du quartier Saint-Pierre. Entre 2003 et 2023, la table de quartier a reçu un financement annuel RUI (Revitalisation urbaine intégrée) pour élaborer un plan concerté d'amélioration du quartier et financer des initiatives d'organismes communautaires participant à sa mise en œuvre⁶. L'Arrondissement collaborait à cette démarche et assurait une reddition de comptes, mais le financement octroyé et l'implication des services se limitaient généralement à la sphère du développement social. Encore aujourd'hui, l'Arrondissement de Lachine doit solliciter à la pièce les différents services centraux pour compléter son budget annuel et financer des projets d'aménagement et d'équipements collectifs prioritaires dans son plan stratégique et ses plans sectoriels locaux. Le budget des services centraux se divise d'ailleurs encore plus ou moins également entre les 19 arrondissements sans prise en compte systématique des inégalités entre les quartiers. Les incitatifs financiers pour qu'un arrondissement puisse opérer le rattrapage nécessaire dans les milieux historiquement désinvestis existent peu ou ne sont pas facilement rendus disponibles. Par ailleurs, les arrondissements ont peu de prise

⁶ Rappels que QIR profite des apprentissages liés aux démarches de Revitalisation urbaine intégrée (RUI), Programme de renouveau urbain (PRU) et Quartier intégré (QI).

en pratique

dans les décisions de compétences corporatives ou d'agglomération et sont rarement aux premières loges des négociations avec les niveaux supérieurs du gouvernement. Pourtant, plusieurs décisions gouvernementales – le scénario de reconstruction de l'échangeur Saint-Pierre, par exemple – ont des impacts considérables à l'échelle d'un quartier comme Saint-Pierre.

Dans l'approche QIR, l'amélioration du quartier devient une responsabilité partagée par l'ensemble des services de la Ville. La gouvernance fait valoir les besoins du quartier et de ses habitants en termes d'accès aux services, de mobilité, de logement et de verdissement, par exemple. À travers la stratégie locale QIR, elle identifie des résultats attendus et leur associe des actions ou projets phares ainsi que des programmes et subventions à faire converger notamment pour améliorer la sécurité des déplacements actifs vers le reste de l'arrondissement, pour agir en matière de salubrité et d'abordabilité pérenne du parc locatif, pour améliorer les équipements collectifs et pour contribuer à la vitalité commerciale et culturelle du quartier. Enfin, par cette approche intégrée et multidimensionnelle, vectrice de cohésion sociale et de renforcement du sens de communauté, on améliore les chances des Pierroises et des Pierrois de profiter des retombées du développement

de l'écoquartier Lachine-Est à proximité plutôt que de seulement subir les effets délétères de l'embourgeoisement.

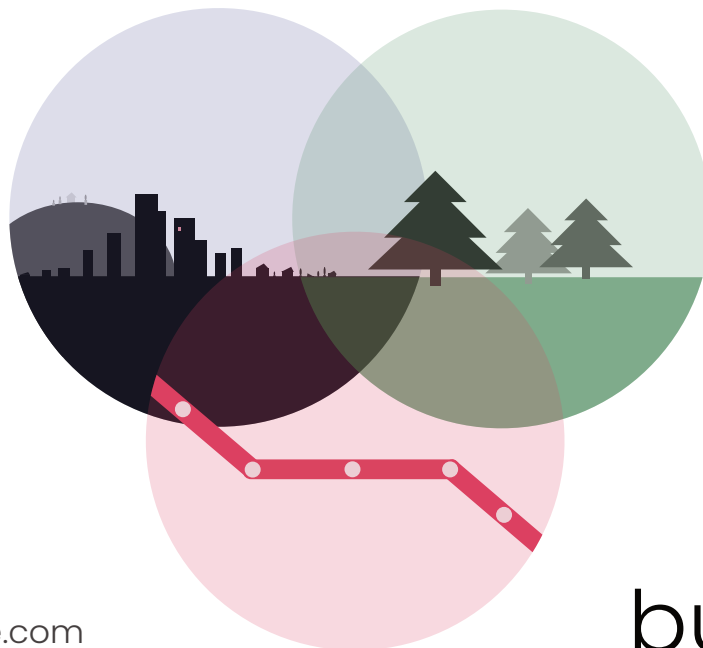
Les prochaines années seront déterminantes. Elles nous diront si cette nouvelle façon d'intervenir sur le territoire parviendra à accroître de façon durable la résilience et l'équité dans les quartiers montréalais pour faire mieux, ensemble, et surtout en ne laissant personne derrière. 🌞

CATHERINE ELLYSON est conseillère en planification au Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle de la Ville de Montréal.

MAËLLE PLOUGANOU est conseillère en planification au Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal.

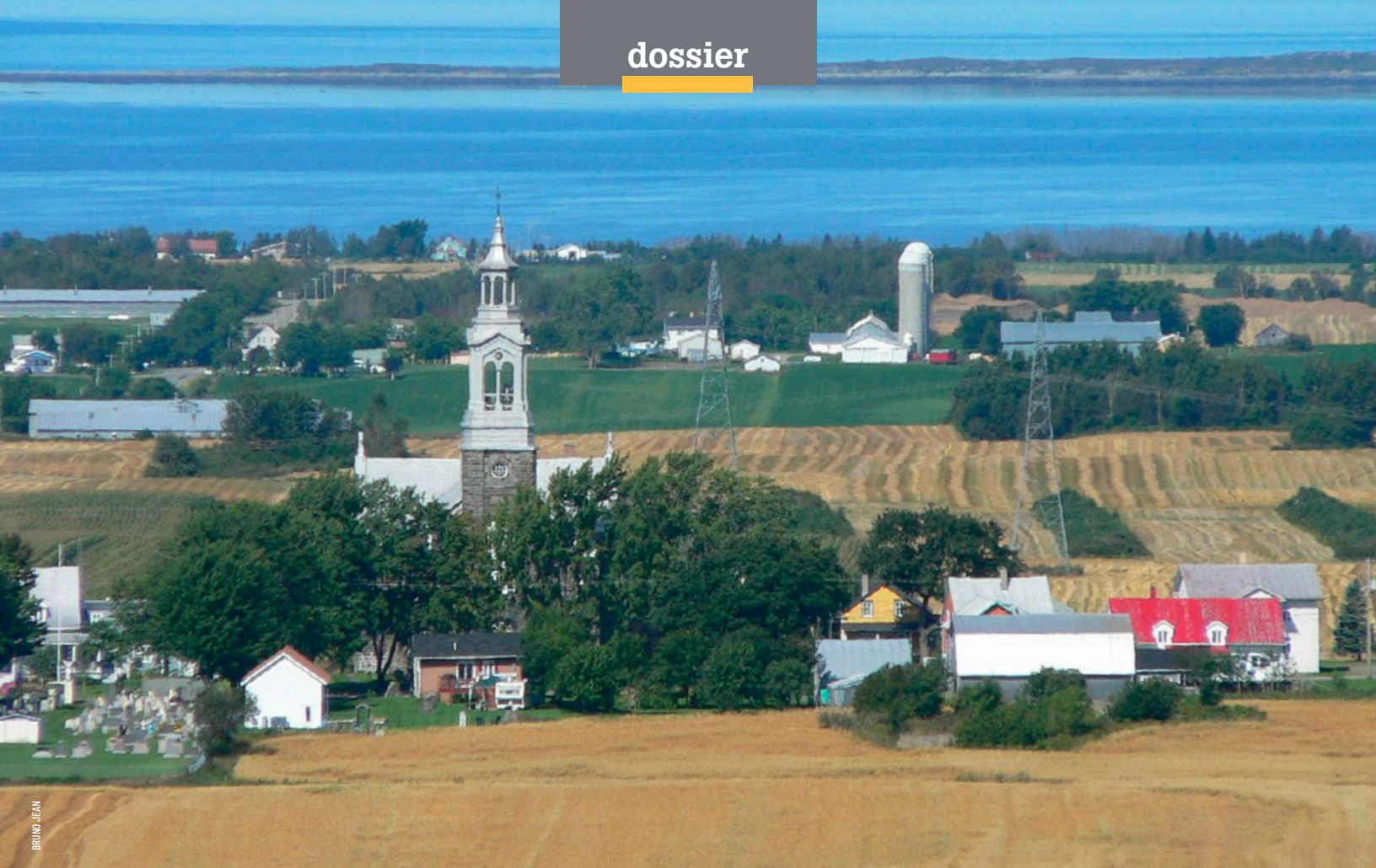
Toutes deux travaillent à la coordination de l'approche QIR (Quartiers inclusifs et résilients) avec Annie Laurin, conseillère en aménagement au Service de l'urbanisme et de la mobilité, Jessyca Cloutier et Amélie Billette, conseillères en planification au Service de la diversité et de l'inclusion sociale. Cette équipe travaille en collaboration avec les arrondissements et des tables de quartier dans les trois quartiers témoins.

Planification Consolidation Protection Pérennisation



burelleavocate.com
514-668-3530

burELLE
urbanisme



La ruralité réinventée

PAR JOËLLE GENDRON | MARION DEMARE | ALEX MORRIER | SYLVIE BARRIAULT | PAUL RACETTE DORION
URBANISTES

Le territoire québécois est vaste. En grande partie rural et forestier, il est pourtant habité, cultivé, protégé, développé, prisé, mais il se transforme en réponse aux changements sociétaux.

Dans son numéro de l'été 2013, le dossier de la revue parlait de la ruralité en mutation. C'était l'occasion de faire le bilan de la Politique nationale de la ruralité. Dix ans plus tard, pour ce dossier printemps-été, le comité du dossier de la revue *Urbanité* a placé les projecteurs sur la pratique de l'urbanisme dans les régions, dans les milieux ruraux. D'abord, nous voulions savoir en quoi consiste la ruralité au Québec en 2024. Pour traiter ce sujet très vaste, nous avons décidé de mettre de l'avant le travail accompli qui redéfinit notre ruralité. Comment les urbanistes, les municipalités et les acteurs et actrices de ces milieux font-ils face aux défis de la dévitalisation ou de la croissance soudaine ? Quelles solutions les milieux ruraux ont-ils mis en œuvre pour répondre aux enjeux des rapports urbains-ruraux, de l'habitation, des services de proximité, de l'agriculture, etc. ?

Dans ce dossier, vous rencontrerez des collègues qui pratiquent leur profession en pratique privée, dans des MRC, en milieu agricole, côtier ou forestier. Vous verrez comment la ruralité québécoise, à travers les défis actuels, arrive à se réinventer ! 🌻



L'ASSOMPTION – Jusqu'aux années 1950, la petite ville de L'Assomption était restée confinée dans un méandre de la rivière éponyme. La croissance endogène et l'inscription subséquente de L'Assomption dans la dynamique péri-métropolitaine ont engendré, là comme un peu partout autour des centres urbains de la province, des empiètements croissants sur les espaces agricoles. L'adoption de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles n'a que partiellement freiné cette dynamique.

Ruralité, dites-vous ?

PAR GÉRARD BEAUDET, URBANISTE ÉMÉRITE

Pour le *Littré*¹, l'adjectif **rural(ale)** qualifie ce qui appartient aux champs, à la campagne. Le terme est un dérivé du latin *rus, ruris* qui désigne la campagne. Quant au substantif **rusticité** et à l'adjectif **rustique**, ils évoquent les manières de vivre à la campagne. Toujours selon le *Littré*, **urbain(aine)**, du latin *urbanus*, qualifie ce qui appartient à la ville, par opposition à rural(ale). L'**urbanité**, terme également dérivé de *urbs* – la ville et, plus spécifiquement, Rome –, réfère à la politesse et à la courtoisie dont font preuve les élites de la société urbaine. À compter du tournant des années 1960, l'usage des substantifs **urbain** et **rural** se généralise.

1 LITTRÉ, Émile. *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Hachette, 1863 (version des Éditions Famot, 1977).

Intuitivement, l'urbain renvoie aux parties de l'établissement humain caractérisées par une concentration de population, de formes bâties et d'activités sur un territoire plus ou moins compact, alors que le rural se distingue par leur dispersion sur de vastes superficies. Pour Statistique Canada, une aire urbaine – un centre de population – doit présenter une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population de 400 habitants au kilomètre carré ou plus. La mosaïque de ces aires désigne l'urbain, le reste du territoire étant qualifié de rural.

Malgré ce que suggèrent les définitions usuelles, l'urbain et le rural ne désignent pas des entités complètement étanches. Dans l'Antiquité romaine, de riches citadins possédaient des séjours à la campagne dont la partie résidentielle était désignée par le terme *villa urbana*, les portions du domaine vouées à la production de denrées alimentaires et à l'élevage étant connues sous les noms de *villa rustica* et *fructuria*. Dans la France de la Renaissance, la résidence campagnarde des aristocrates était divisée en *pars urbana* (le logis), *pars rustica* (la ferme) et *pars fructuria* (la terre). Les villas construites en Vénétie dès le XVI^e siècle, les manoirs de l'aristocratie et des gentlemen érigés aux XVII^e et XVIII^e siècles en amont de Londres, les bastions de la villégiature bourgeoise du XIX^e siècle et les stations touristiques construites sur le littoral ou à la montagne à compter du milieu du XIX^e siècle ont constitué d'autres exemples d'îlots d'urbanité dans le monde rural.

La ruralité est, par ailleurs, affectée, depuis plusieurs décennies, par la transformation des modalités d'urbanisation des territoires et par la diffusion de la culture urbaine. Au début des années 1970, Melvin M. Webber constatait que les technologies de transport et de télécommunication avaient contribué à engendrer une mutation urbaine aisément observable



LA TRANSFORMATION DES PAYSAGES RURAUX – Les paysages ruraux agricoles ont subi d'importantes modifications au cours des dernières décennies. Concentration de la propriété, remembrements fonciers, industrialisation des pratiques culturales, drainage des terres et transformation de la machinerie ont notamment entraîné la disparition des clôtures et des haies, ainsi que l'abandon ou la destruction de nombreuses dépendances, devenues inutiles ou mésadaptées à l'évolution des pratiques.

empiriquement². Celle-ci rendait caduque l'habituelle distinction de l'urbain et du rural. Henri Lefebvre faisait un constat similaire³. Cette urbanisation généralisée, évoquée par André Corboz⁴, s'oppose à une conception des territoires où subsisterait, à l'écart des agglomérations urbaines, de vastes pans d'une ruralité ayant conservé ses attributs. Jean Viard soutenait en 1990 que « la société urbaine a envahi la majeure partie de l'espace, perdant ainsi sa correspondance originelle avec l'espace délimité de la ville⁵ ». Dans les sociétés d'économie postindustrielle, la ruralité au sens anthropologique du terme aurait donc connu un déclin irréversible. Déjà, à la fin des années 1960, le sociologue Henri Mendras avait annoncé la fin du monde paysan⁶. Quelques années plus tard, Eugen Weber décrétait la fin des terroirs français⁷. Au début des années 1980, ces thèses ont trouvé un écho au Québec ;

Colette Moreux⁸ soutenait qu'il n'y aurait plus, ou presque, d'authentiques petites communautés caractéristiques d'une *folk society* qui avait retenu l'attention de sociologues de l'École de Chicago (encart 1, en page suivante).

Au cours des quatre dernières décennies, la périurbanisation métropolitaine désordonnée, la contraction des superficies vouées à l'agriculture dans plusieurs régions et la dégradation conséquente des paysages qu'elle a façonnés, combinées à l'homogénéisation des modes de vie et des habitudes de consommation, auraient sérieusement mis à mal la spécificité du rural. Il serait moins le territoire d'inscription d'un genre de vie spécifique, celui d'une ruralité plus ou moins traditionnelle, qu'un milieu où subsisteraient des formes patrimoniales et paysagères héritées d'une époque révolue.

2 WEBBER, Melvin M. *L'urbain sans lieu ni borne*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1996 [1971].

3 LEFEBVRE, Henri. *Du rural à l'urbain*, Paris, Anthropos, 1972.

4 CORBOZ, André. « L'urbanisme au XX^e siècle : esquisse d'un profil », dans André Corboz (textes choisis par Lucie K. Morisset), *De la ville au patrimoine urbain. Histoire de forme et de sens*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009 [1992], p. 252.

5 VIARD, Jean. *Le tiers espace : essai sur la nature*, Paris, Éditions Klincksieck, 1990, p. 20.

6 MENDRAS, Henri. *La fin des paysans*, Arles, Actes Sud, 1992 [1967].

7 WEBER, Eugen. *La fin des terroirs*, Paris, Éditions Fayard, 1983 [1976].

8 MOREUX, Colette. *Douceville en Québec. La modernisation d'une tradition*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 1982.

1

En 1936-1937, l'anthropologue étatsunien Horace Miner séjourne avec sa femme, Agnes Murphy-Miner, à Saint-Denis de Kamouraska pour y réaliser une étude d'une collectivité rurale reposant sur le concept de *folk society*, cher aux chercheurs de l'École de Chicago. En 1939, il publie *St. Denis, a French Canadian Parish*. Traduit de l'anglais par Édouard Barsamian et Jean-Charles Falardeau, *Saint-Denis : un village québécois* ne sera publié qu'en 1985. En 1999, le cinéaste Bernard Émond, qui avait découvert l'ouvrage durant ses études universitaires, fera écho au passage des Miner dans la région de Kamouraska dans le documentaire *Le temps et le lieu*.

L'ouvrage de Miner, peu connu au Québec, est paru l'année suivant la publication de *Trente arpents* de Ringuet et quelque temps avant celle d'*Au pied de la pente douce* de Roger Lemelin (1944) et de *Bonheur d'occasion* de Gabrielle Roy (1945), trois romans qui ont rendu compte, chacun à leur façon, des transformations profondes d'un Québec dont la population était devenue majoritairement urbaine en 1921.


2

L'électrification des campagnes québécoises favorise l'arrivée de la radio dans les foyers ruraux. En 1938, Radio-Canada met en ondes *Le Réveil rural* ; la populaire émission, dont les reportages sont entrecoupés de segments musicaux, restera en ondes durant 30 ans. D'autres voix se font entendre après la Seconde Guerre mondiale. Diffusé de 1946 à 1968, *Jardins plantureux, jardins fleuris* rejoint les milieux de l'horticulture tandis que *Le Choc des idées*, en ondes de 1943 à 1960, s'intéresse aux problèmes de l'agriculture et des pêcheries.

En 1955, Radio-Canada lance à la télévision *Les travaux et les jours*. Les thèmes abordés – culture maraîchère, élevage, horticulture et pêche – sont traités de manière à intéresser les auditeurs de la ville aussi bien que ceux de la campagne.

En 1971, *D'un soleil à l'autre* remplace *Le Réveil rural*. D'abord centrée sur l'agriculture, l'émission radiophonique fera rapidement une place grandissante à l'environnement et à l'écologie. À la télévision, *La semaine verte*, diffusée à compter de 1970, adopte le même parti, témoignant ainsi de la transformation profonde du Québec urbain et du Québec rural.

Cette conception mérite d'être nuancée. Pour plusieurs observateurs, le rural n'est pas réductible à un environnement et à des aménagements qui auraient survécu à la disparition du monde paysan qui les avait engendrés⁹. Il constituerait plutôt un projet de territoire qui conserve une spécificité. C'est ce qu'ont fait valoir les participants aux États généraux du monde rural tenus en 1991. Bien que les difficultés auxquelles était confrontée l'agriculture québécoise y aient été abondamment discutées, on a également porté attention à la déstructuration des petites communautés en régions intermédiaires et éloignées, à l'érosion des services de proximité, à l'exode des jeunes, au vieillissement de la population et aux ratés de l'économie.

Les participants ont en outre appelé de leur vœux une redéfinition de la ruralité dont l'agriculture ne serait plus le seul ancrage économique et dont le rapport à l'urbain ne relèverait pas du clivage traditionnel entre la ville et la campagne, mais s'articulerait plutôt à une indispensable complémentarité. Trente et quelques années plus tard, le chantier de la néoruralité est en cours. Si les embûches restent nombreuses¹⁰, la redéfinition de la ruralité est bel et bien engagée¹¹. 

GÉRARD BEAUDET est urbaniste émérite et professeur titulaire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal. Il a récemment publié chez MultiMondes *Un Québec urbain en mutation*.

⁹ JEAN, Bruno. *Territoires d'avenir*. Pour une sociologie de la ruralité, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1997.

¹⁰ GENDRON, Stéphane. *Rapporter nos territoires*. Montréal, Écosociété, 2022.

¹¹ VACHON, Bernard. *Rebâtir les régions du Québec. Un plaidoyer, un projet politique*, Montréal, Les Éditions MultiMondes, 2022.

Construire des images n'est pas sans conséquences

PAR GENEVIÈVE BRISSON ET DOMINIC LAPOINTE

Depuis quelques années, l'intérêt pour les milieux ruraux semble renaître et croître au Québec. En témoignent, par exemple, la mobilité hors des grands centres urbains au moment de la pandémie ou des projets de centres de recherche. Le rural semble avoir la cote pour la décoration, le tourisme, et même pour les recettes de cuisine ! Dans notre langage et notre imaginaire, il voisine celui des « régions » ou des « périphéries » afin de désigner un ensemble flou mais cohérent se distinguant des grandes villes... souvent au détriment de celles-ci.

Le terme *ruralité* s'impose de plus en plus et semble être rapidement devenu un « mot-valise » qui veut tout dire et ne rien dire, permettant à chacun.e d'y projeter sa propre signification et d'entreprendre des actions en conséquence. Mais que signifie-t-il vraiment ? Pourquoi est-il utilisé, et est-ce toujours à bon escient ? Ces questions ne sont pas futiles, considérant que l'usage d'un mot entraîne des conséquences concrètes, des actions ou de l'inaction... dont celle de l'État !

Mettre un nom sur un espace ?

Dans la littérature scientifique, plusieurs notions sont utilisées pour désigner des espaces de manière précise, comme :

frontières, régions, lieux, territoires, mais aussi villes, municipalités, centres urbains. Ces notions se distinguent les unes des autres, car elles ne sont pas seulement des délimitations rigides de l'espace. Elles caractérisent aussi ce qui les produit, les transforme ou les élimine, et mettent souvent en évidence les relations dynamiques entre des personnes, des constructions, des institutions, des éléments naturels et une histoire.

Ces termes sont soigneusement choisis, car ils revêtent beaucoup d'importance dans la structuration des aménagements, des milieux de vie et de leur peuplement, des manières d'habiter, des activités productives, de la vie communautaire,

de la politique et de la participation citoyenne. Il n'y a qu'à penser aux financements particuliers de l'État pour des zones dites d'exception (ex. : parc industriel métropolitain), aux zonages des plans d'aménagement (blanc, vert, etc.) ou aux plans de développement (Plan Nord, Plan Bleu). Au Québec, les régions administratives et les MRC sont devenues des unités géographiques de base de la plupart des portraits statistiques de la province ; « les régions » ont acquis une existence dans les représentations, comme territoires et communautés, distinctes de celles de la métropole et de la capitale, dont les délimitations floues ne correspondent pas toujours aux frontières administratives.



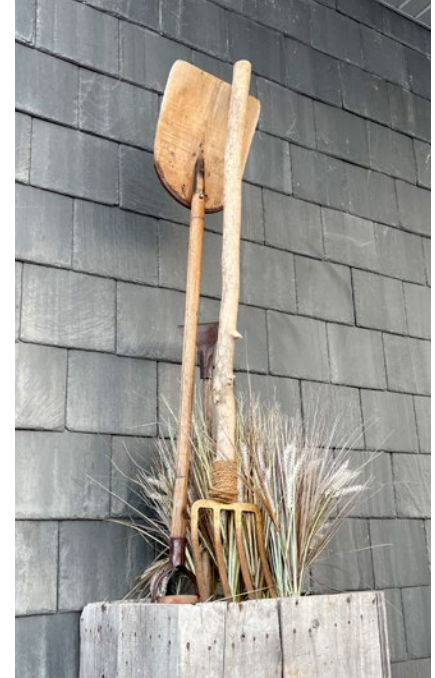
Vue bucolique de la campagne, Isle-aux-Grues.



Quand les activités industrielles côtoient la ruralité, usine Prolam à Cap-Saint-Ignace.



GENEVÈVE BRISSON, 2023



Partout dans le monde, le terme rural et ses déclinaisons sont souvent utilisés pour attirer et faire la promotion d'un tourisme hors des centres urbains. À gauche, le label Top Rural sur l'île de La Gomera (archipel des Canaries, Espagne).

Des stéréotypes associés à ce qu'on imagine être la ruralité sont utilisés en abondance, et figent souvent les lieux, les manières de faire et les personnes dans une image loin de la réalité actuelle. Au centre et à droite, un hôtel de Charlevoix a basé toute sa décoration sur ce thème. Il diffuse ainsi des clichés éculés des « ruraux » et les associe à des éléments d'un passé révolu.

Ainsi, les découpages géographiques contribuent à une gestion segmentée et fonctionnelle : à chaque type d'espace correspond un idéal dans la manière de l'occuper, mais aussi de l'argent, des ressources, des infrastructures. Le Nord sera pour les mines, les zones vertes pour l'agriculture : des fonctions si découpées relèguent au second plan les autres activités, ce qui entraîne d'autres problèmes pour celles et ceux qui y vivent (isolement, clivage, dévitalisation, etc.)¹. Pourtant, la réalité de chacun de ces espaces est beaucoup plus complexe et les besoins beaucoup moins simplistes que ces compartiments figés ! Tout comme les villes, chaque territoire rural est un écosystème en soi.

La ruralité : une image figée ?

Le terme *ruralité* mérite « qu'on se tourne sept fois la langue dans la bouche » avant de l'employer, justement parce que les mots ne sont pas innocents et ont des conséquences sur la réalité des espaces et sur la réalité de celles et ceux qui y vivent.

Si on vous demande ce qu'est-ce la ruralité, il y a de fortes chances que vous répondiez que c'est ce qui n'est pas la ville, l'urbain. Et vous aurez probablement en tête des espaces agricoles bucoliques. C'est aussi des espaces qu'on associe à la tradition, contrairement à la ville qu'on rattache à la modernité. Mais pourquoi définir quelque chose par la négative, ce qui bloque du même coup l'idée d'une existence propre ? Et la ruralité comprend-elle aussi des espaces miniers, maritimes, forestiers² ?

Ce n'est pas à tort qu'on associe la ruralité avec des milieux agricoles, puisque le terme s'est imposé après 1945 pour réfléchir au passage d'un monde paysan à un monde industriel et urbain³. La « science du rural », surtout la sociologie, a alors cherché à définir l'essence du rural – la ruralité – en postulant que les communautés humaines de la campagne avaient des caractéristiques spécifiques distinctes d'une société urbaine industrialisée⁴. Ainsi, la ruralité construit l'idée qu'il y a des espaces particuliers et réfère

à « l'ensemble des représentations collectives reliées à la vie dans les espaces ruraux⁵ », souvent fantasmées. Ce construit social est puissant ; il sépare les espaces ruraux de l'urbanité et entraîne des effets certains, par exemple en termes de disparités, d'inégalités et de spécificités politico-administratives⁶.

Malgré tout l'intérêt scientifique de documenter ces réalités, leurs changements et leurs adaptations, on a souvent retenu de l'étude de la ruralité le seul catalogue de traits supposément dominants quant à des domaines aussi variés que la famille, les croyances, les modes de vie, l'esprit communautaire, la marginalité, etc. On a ainsi figé des images associées à la vie dans les espaces ruraux et elles s'imposent encore dans l'espace public et politique, peu importe qu'elles correspondent encore – ou non – à la réalité. Quelques chercheuses et chercheurs ont tenté de rapprocher la ruralité du territoire, en la considérant comme « une dynamique communautaire » territorialisée, aux fonctions

1 Consulter par exemple : AGUILERA, T., ARTOLI, F., BAURRAULT-STELLA, L., HELLIER, E. et PASQUIER, R. (dir.). « Introduction : pour une approche pluridisciplinaire des usages politiques des cartes », dans *Les cartes de l'action publique. Pouvoirs, territoires, résistances*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2021.

2 DUMONT, G.-F. « Pour une nouvelle géographie des territoires périphériques. Quelles approches sémantiques, théoriques ou historiques ? Quelle typologie ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 36 (36), 2021, p. 1-20. JOLLIVET, M. *Vers un rural postindustriel. Rural et environnement dans les huit pays européens*, Paris, 1998.

3 ALPHANDÉRY, P. et BILLAUD, J.-P. « Retour sur la sociologie rurale », *Études rurales*, [En ligne], 183 | 2009, 2011.

4 BOURON, J.-B. et GEORGES, P.-M. « Les territoires ruraux en France. Une géographie des ruralités contemporaines » [rééd. 2019], *Ellipses*, 2015, p. 63. LAFERTÉ, G. « Des études rurales à l'analyse des espaces sociaux localisés », *Sociologie*, 5(4), 2014, p. 423-439.

5 MATHIEU, N. « Rural et urbain. Unité et diversité dans les évolutions des modes d'habiter », dans Jollivet, M. et Eizner, N. (dir.). *L'Europe et ses campagnes*, Presses FNSP, 1996, p. 187-216.

6 BELL, M. M., LLOYD, S. E. et VATOVEC, C. « Activating the countryside: Rural power, the power of the rural and the making of rural politics », *Sociologia Ruralis*, 50 (3), 2010, p. 205-224.



Dans certains espaces, comme ici à Baie-Saint-Paul, une économie fondée sur le tourisme amalgame des images de terroir, de passé authentique et d'agriculture afin de séduire les passantes et les passants.

d'action et de positionnement⁷, mais cette acception scientifique demeure dans l'ombre devant la force des images sociales.

La puissance des images

Les images de cartes postales sont puissantes ; même si ce ne sont « que des images », elles construisent des imaginaires qui produisent des conséquences réelles. D'une part, elles séparent les espaces ruraux de ceux des métropoles, ce qui entraîne des effets certains, par exemple quant à des services ou des décisions politico-administratives (ex. : les politiques de la ruralité). Conséquemment, on s'attend aussi des milieux ruraux qu'ils soient comme on

les imagine et on les finance : champêtres, accueillants, accommodants, peu industriels. D'autre part, ce n'est pas toujours avantageux pour les milieux ruraux ; des inégalités peuvent être créées ou renforcées par la différenciation du traitement des territoires catégorisés⁸. Ainsi, le budget de l'État réserve un traitement très différent à la métropole ou à la capitale comparativement à tous les autres espaces ; les petites municipalités n'ont pas le même poids que les grandes. De plus, le traitement réservé au rural laisse aussi dans l'ombre, encore une fois, des communautés humaines dynamiques mais associées à des ressources non agricoles : forêt, mines, pêche. Surtout, l'imagination enclenchée par des stéréotypes, censés être de vraies caractéristiques rurales (ex. : pâturages avec vaches ou moutons, granges blanc et rouge, cabanes à sucre), amène des malentendus sur ce qui s'y retrouve vraiment. Les nombreuses tensions autour de la gentrification et de la cohabitation agricole en découlent particulièrement, mais se lient aussi au vide croissant de services de base, remplacés – ou non – par des services de niche visant davantage les néoruraux (fromagerie, épicerie fine, soins corporels, sports, etc.)⁹. La publicité pour toutes sortes de produits ou de services, la croissance de l'agrotourisme, le marketing territorial axé sur des images de carte postale, et bien d'autres médiums contribuent consciemment ou non à perpétuer un reflet faussé de la réalité. Ce faisant, on attribue des fonctions précises aux milieux ruraux, et souvent tributaires du bon vouloir de la ville ou des touristes, et on passe sous silence que les milieux urbains sont dépendants des autres espaces, ne serait-ce que pour se nourrir ou pour leur énergie. Ce faisant, ne déconnecte-t-on pas toujours un peu

plus les milieux entre eux ? Et surtout, attise-t-on davantage l'incompréhension de la réalité actuelle hors des grands centres ?

Sans le vouloir nécessairement, le terme *ruralité* convoque fortement distinctions, coupures et images. En soi, il fige une image incomplète et imparfaite d'un espace ET d'un mode de vie. À ce titre, le terme *ruralité* n'est pas neutre dans son usage public. Par ailleurs, force est de constater que, de plus en plus, rural et urbain sont en continuité, et non en opposition. Ils participent à un équilibre au sein de la société et l'étude sociale des transformations et des adaptations de milieux moins fortement urbanisés, jointe à l'analyse de leur fluidité et aux liens avec des espaces urbains et mondialisés¹⁰, est de plus en plus pertinente. La science devrait cependant prendre soin de définir de quoi elle parle en utilisant la notion de ruralité, et ce, pour favoriser une appropriation des connaissances qui s'y rattachent, et surtout éviter de rester campée dans un bricolage d'images et de stéréotypes. 🌱

GENEVIÈVE BRISSON est professeure au Département sociétés, territoires et développement de l'UQAR et directrice scientifique du Centre de recherche en développement territorial. Juriste et anthropologue, ses recherches portent sur les représentations sociales de la nature et les impacts sociaux des changements environnementaux. Elle analyse particulièrement leurs implications sociopolitiques dans le difficile arrimage des différentes perspectives sur le risque et sa gestion.

DOMINIC LAPOINTE est professeur titulaire au Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM. Il est titulaire de la Chaire UQAM sur les dynamiques touristiques et les relations socio-territoriales. Il est aussi codirecteur scientifique du Centre de recherche en développement territorial.

- 7 CORNU, P. et DELFOSSE, C. « Marges géographiques, marges scientifiques ? Contribution ruraliste à une approche réflexive des enjeux théoriques et sociopolitiques de la territorialité », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 2017, p. 94. FOURNIS, Y. « Penser la ruralité et son développement au GRIDEQ entre 1970 et 2000 », *Cahiers de géographie du Québec*, 56, 2012, p. 6.
- 8 CHUPIN, I. et MAYANCE, P. « L'agriculture en représentation(s) », *Études rurales*, 2016. LANDRY, F. et MOREAU, S. « Le droit au village », *Justice Spatiale/Spatial Justice*, (7), 2015. Barraclough, L. « Is there also a right to the countryside? », *Antipode*, 5(45), 2013, p. 1047-1049. HALFACREE, K. « Rurality and post-rurality », dans R. Kitchin, N. Thrift (éds.), *International Encyclopedia of Human Geography*, vol. 9, 2009, p. 449-456. LAPOINTE, D. et BÉLANGER, H. « Intersections, économie, pouvoir et identités. Une critique chorale de la société », dans H. Bélanger et D. Lapointe (éds.), *Perspectives critiques et analyse territoriale. Applications urbaines et régionales*, PUQ, 2019.
- 9 LAPOINTE, D. « Tourism Territory/Territoire(s) Touristique(s): When Mobility Challenges the Concept », dans M. Stock (dir.), *Progress in French Tourism Geographies: Inhabiting Touristic Worlds*, Springer International Publishing, 2021, p. 105-116. RENAUD, L. et SARRASIN, B. « Production of a Tourist Space and Territorial Governance Regime in Production of a Tourist Space and Territorial Governance Regime in French Guiana (Guyane Française). The Challenges of Touristification in the Peripheral Territory of Haut-Maroni », *Tourism and Hospitality*, 4(1), 2023, p. 162-186.
- 10 ASCHER, F. *L'âge des métropoles*, Éditions de l'Aube, coll. Monde en cours, 2009.



Ambiance villageoise hivernale à Normétal.

Apprentissages de Normétal : décroissance et revitalisation

PAR WILLIAM THIBAUT-SAMSON, MAUDE LÉONARD ET KARL DORAIS KINKAID, URBANISTE

Depuis plusieurs années, bon nombre de municipalités québécoises s'engagent dans une lutte pour défier les perspectives démographiques que lui sert l'Institut de la statistique du Québec, annonçant leur réduction comme une peau de chagrin. Ceci dit, force est de constater que malgré le nombre important de mesures ayant été mises en œuvre au cours des dernières décennies pour soutenir ces territoires dévitalisés dans leurs efforts, l'approche traditionnelle d'une stratégie de revitalisation misant sur les principes de développement et de croissance n'offre pas toujours les résultats escomptés.

La complexité des défis qu'engendre une situation de décroissance douce, mais chronique, ne peut espérer un revirement de situation qui soit pérenne à travers des programmes d'aide au financement de nouveaux projets, aussi généreux puissent-ils être. Il faut regarder les défis autrement, adopter une posture qui remet en question la primauté de la croissance économique comme objectif ultime. Une approche viable, c'est aussi une vision qui s'inscrit dans une réduction de la consommation des ressources territoriales. Pour plusieurs municipalités situées en contexte rural, cela implique un changement fondamental dans la façon dont le territoire est planifié, aménagé et utilisé.

Le cas de Normétal

Située à l'extrémité nord-ouest de l'Abitibi, au croisement du 49^e parallèle et de la frontière ontarienne, Normétal fut forgée par l'activité minière. Construite principalement au cours des années 1930 à 1960 à l'époque de la ruée vers l'or abitibienne, la municipalité devient rapidement un pôle important doté d'un nombre considérable d'équipements modernes, dont un aréna aux dimensions olympiques, un club de curling, des salles culturelles, des restaurants et des bars. Rien ne laisse entrevoir alors la fragilité de cette vitalité qui repose essentiellement sur la taille incertaine et spéculative des

gisements qui soutiennent sa croissance. En l'espace de quelques années, la production minière chute et l'économie de Normétal se retrouve à genoux. La fermeture de la mine en 1975, après près de 40 ans d'activités, annonce alors le début d'une nouvelle période marquée par une décroissance aux effets persistants.

C'est donc à partir de ce moment que s'enclenche une série de phénomènes que l'on associe à la dévitalisation, à commencer par celui du déclin démographique. La situation actuelle dans laquelle se trouve Normétal est un exemple plutôt typique d'une ville

mono-industrielle dont le principal moteur économique cesse ses activités et plie bagage, laissant souvent derrière lui de nombreux défis socioéconomiques, ainsi qu'une dette environnementale importante. Cette situation, qui n'est pas unique à Normétal, entraîne un déséquilibre territorial où les rapports de proportion sont souvent discordants. Ce déséquilibre est particulièrement appréciable à Normétal où la population actuelle, d'environ 760 personnes, a hérité de la gestion et de l'entretien d'importantes infrastructures ayant été conçues pour une population de 2500 habitants. À ce déséquilibre s'ajoutent également d'autres phénomènes, dont celui de la vacance se manifestant par un nombre considérable de lots en friche et de bâtiments abandonnés ponctuant le paysage villageois.

Un avenir misant sur des actifs à haute valeur identitaire

C'est donc dans ce contexte qu'à l'automne 2023, Normétal s'engage dans la mise sur pied d'une stratégie de revitalisation destinée à redynamiser son cœur villageois. L'objectif est tout d'abord de se doter d'une vision et d'orientations servant à guider la municipalité dans ses choix et ses ambitions. C'est à cette étape que s'opère un changement de paradigme qui donnera possiblement lieu à une nouvelle façon d'anticiper l'avenir de la municipalité.

L'avantage économique de Normétal n'est pas lié à sa position stratégique ou à son décor idyllique marqué par des paysages emblématiques. Son avantage économique, si elle en possède un, se situerait dans son sous-sol grâce au potentiel de ses ressources minières. Aujourd'hui, bien que de l'exploration ait toujours lieu, il serait hasardeux de s'y rattacher comme une avenue pérenne et porteuse pour l'avenir de la municipalité. Ainsi, à travers sa vision, Normétal s'offre plutôt une prospective misant sur la mise en place d'un cadre de vie de qualité adapté aux différents âges de la vie, plutôt que sur le développement d'un pôle économique.

De cette vision découlent des orientations auxquelles devront se rattacher les projets à venir. La plus structurante de ces



ENCLOSURE 2024

Un atelier de cartographie par la population a permis de cibler les défis, les atouts et de récolter des idées de projets.

orientations souligne qu'il faudra désormais cesser de s'éparpiller, et faire des choix afin de prioriser et consolider certains actifs municipaux. Cela signifie qu'il faudra volontairement se départir d'actifs coûteux et sous-utilisés au profit d'actifs mieux entretenus, mieux positionnés et possédant une valeur identitaire plus forte au sein de la communauté.

Des projets misant sur le legs de la décroissance

Parmi les ambitions de la municipalité, soulignons quelques projets qui témoignent des opportunités qu'offre l'héritage des 50 dernières années marquées par la décroissance.

1. Prioriser le tissu social et communautaire plutôt que la brique et le mortier

La municipalité possède présentement sept bâtiments aux prises avec un déficit d'entretien considérable. Afin de réduire la charge fiscale que représente le maintien de ces actifs, une stratégie de consolidation est mise de l'avant. En raison de leur qualité architecturale distinctive, de leur positionnement stratégique au sein du village et du fort sentiment d'attachement qu'entretient la communauté à leur égard, l'église et l'aréna ont été identifiés comme ayant un potentiel de requalification supérieur aux autres bâtiments publics.

La conservation et la transformation de ces deux lieux emblématiques devront permettre de rassembler la majorité des organismes communautaires et services municipaux qui sont à la base de la vie sociale et communautaire de Normétal. De plus, en réunissant différents organismes et services sous les mêmes toits, la municipalité souhaite créer une synergie permettant d'accroître les liens intergénérationnels au sein de la communauté. Le choix de miser sur ces deux bâtiments est également motivé par une volonté de conserver et de mettre en valeur deux monuments incontournables du patrimoine et de l'histoire locale.

2. Une dent creuse ne mérite pas toujours un plombage sur-le-champ...

Le tissu urbain de Normétal est ponctué de lots vacants dont certains appartiennent à la municipalité. Bien qu'ils soient perçus comme un symbole de déclin, ces sites, que l'on appelle également des dents creuses, peuvent bénéficier d'une période de jachère. À travers des interventions minimales, ces lieux peuvent servir à aménager un chapelet de petits parcs et d'espaces publics. Leur aménagement léger permet d'atténuer l'effet de vide laissé par les démolitions des dernières décennies tout en participant à l'embellissement du village. Ils présentent ainsi une opportunité de réappropriation par la



PHOTOS : ENCLUME, 2024

Photos du haut, de gauche à droite - L'église de Normétal. | Hôtel de ville de Normétal.
Photos du bas, de gauche à droite - Salle des loisirs de Normétal. | Intérieur de l'aréna de Normétal. | Intérieur de l'église de Normétal.

population en proposant des aménagements à faible coût et à faible entretien.

Garder le cap malgré les aléas que nous réserve le futur

Étape par étape, la municipalité entame depuis peu la mise en chantier de son plan d'action et mise sur la reconnaissance de

ses premières réalisations afin de générer un effet d'entraînement et de mobilisation.

Le contexte de décroissance offre malgré tout un cadre d'intervention stimulant, permettant notamment de réfléchir sur certains réflexes d'aménagement du territoire. En remettant en question

les modèles de développement axés sur la croissance, il est possible d'imaginer des communautés plus résilientes financièrement, équitables et respectueuses de l'environnement. En ce sens, Normétal constitue donc une forme de laboratoire où convergent différents défis typiquement associés au contexte rural québécois. Les solutions imaginées pour redynamiser son cœur villageois s'appuient sur une approche d'aménagement sobre et résiliente, une sorte de retour au principe du *less is more*. La suite de son histoire s'écrira, espérons-le, sous un narratif où les choix difficiles de priorisation auront permis de solidariser et de fédérer la communauté autour de projets structurants et viables. 🌱



ENCLUME, 2024

L'église et l'aréna situés au cœur du village de Normétal.

WILLIAM THIBAUT-SAMSON est aménagiste,
MAUDE LÉONARD est aménagiste et
KARL DORAIS KINKAID est urbaniste.

Les trois auteurs sont membres de la coopérative de travail l'Enclume et accompagnent différents acteurs publics dans des projets de valorisation du territoire.

Les ruraux et les urbains : adversaires ou partenaires pour un développement territorial solidaire

PAR BRUNO JEAN

La ruralité occupe plus de 80 % du territoire québécois habité et abrite environ le quart de sa population. Depuis 1951, la population rurale est stable, avec des effectifs d'environ 1,4 million de personnes. Mais ce nombre cache plusieurs réalités : la diminution de la part relative des ruraux dans la population du Québec (de 35 % à 20 %), l'exode rural (notamment des jeunes), la forte recomposition des territoires ruraux avec la croissance des zones rurales périurbaines et les baisses de population dans les petites localités éloignées¹.

Mais on constate depuis quelques années des soldes migratoires positifs dans ces régions, ce qui veut dire qu'un plus grand nombre de personnes viennent s'établir dans ces territoires ruraux que le nombre de ceux qui les quittent pour aller s'installer dans d'autres régions. Un tel renversement de la tendance historique de l'exode rural aurait été causé par la pandémie, mais il semble perdurer². L'industrialisation, l'urbanisation et la mondialisation remettent en cause l'existence de la société rurale, dont les membres présentent les mêmes habitudes de consommation que les urbains. Les différences socioculturelles entre la ville et la campagne se sont tellement effacées qu'il y a souvent plus de différences entre deux milieux ruraux donnés qu'entre la ruralité dans son ensemble et l'urbanité moyenne.

Cela dit, il n'est pas toujours facile de définir la ruralité, mais un attribut spécifique, ce sont des milieux de vie dans des collectivités de petite taille souvent dispersées sur un vaste territoire. Ces communautés attirent de plus en plus les urbains qui, tout en travaillant en ville, viennent y résider. Avec la montée de la sensibilité écologique, les milieux

ruraux et leurs ressources naturelles (dont plusieurs, comme l'eau et la forêt, sont encore de propriété publique) redeviennent d'un grand intérêt. La population urbaine se soucie de la manière dont les ruraux gèrent ces ressources, de plus en plus considérées

comme un patrimoine de l'humanité. La question de leur utilisation fait naître de nouveaux conflits entre les urbains et les ruraux³.

Nous examinerons dans les lignes qui suivent la dynamique des rapports entre les régions rurales du Québec et la région



Belle maison de campagne abandonnée, Sainte-Françoise près de Trois-Pistoles.

1 DESROSIERS, Lawrence et Bruno JEAN. « La démographie rurale : des évolutions différenciées selon les territoires ruraux », *Organisations et territoires*, 29 (1), 2020, p. 1-7.

2 Selon l'Institut de la statistique du Québec, si la pandémie a accéléré le solde migratoire positif pour plusieurs régions périphériques, la tendance, bien que moins forte, se manifeste encore. Voir : statistique.quebec.ca/fr/document/la-migration-interregionale-au-quebec.

3 Pour en savoir plus, voir : JEAN, Bruno en collaboration avec Lawrence DESROSIERS et Stève DIONNE. *Comprendre le Québec rural*, 2^e édition revue et augmentée, Université du Québec à Rimouski - Chaire de recherche du Canada en développement rural - GRIDEQ - CRDT, 2014, 166 pages. Disponible en ligne : semaphore.uqar.ca/id/eprint/856.



Saint-Simon-de-Rimouski.

métropolitaine pour esquisser une perspective de développement territorial reposant sur une meilleure compréhension de ces interrelations, et nous terminerons en proposant quelques changements dans les attitudes et les comportements tant des urbains que des ruraux pour qu'ils deviennent des partenaires et non des adversaires pour mettre en place un projet de développement territorial solidaire au Québec.

Dynamiques des rapports entre régions rurales et régions urbaines

La société québécoise est une société jeune, au sens où en parle l'historien Gérard Bouchard⁴, et une société dont le déploiement spatial est particulièrement asymétrique, avec une concentration de la population dans le corridor laurentien autour duquel s'ordonnent plusieurs territoires ou régions issus des mouvements de colonisation. Aussi, le développement du Québec aujourd'hui pose une problématique de développement des territoires du Québec, et de tous ses territoires.

Les différentes études en développement régional⁵ montrent qu'il y a de nombreuses

interrelations économiques et des interdépendances souvent mal comprises entre l'économie de ces territoires fortement ruraux et celle des régions métropolitaines centrales, essentiellement Montréal. Par exemple, la

production d'hydroélectricité provient des ressources rurales de la Côte-Nord, mais cette région ne reçoit pas une juste part des dividendes que le Québec en tire. La prospérité des économies urbaines s'explique par cette mise en valeur des ressources rurales (comme les ressources forestières et agricoles) et dont la valeur ajoutée à la suite de leur transformation leur échappe, car elle est capturée par les économies urbaines. Par exemple, en agriculture, même si la production primaire a lieu un peu partout, 50 % des emplois dans la transformation agroalimentaire et plus de 50 % de la valeur des produits sont générés dans des entreprises dans la région de Montréal.

Vers un partenariat pour un développement territorial solidaire

Le développement des vastes régions du Québec, souvent rurales, ne pourra se faire avec les seules ressources de ces territoires, par ailleurs généralement trop faiblement peuplés. Le développement de tous les territoires du Québec devient alors une question qui interpelle ou qui devrait



Éoliennes, Cap-Chat.

4 BOUCHARD, Gérard. *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde. Essai d'histoire comparée*. Montréal, Boréal, 2000.

5 Voir : POLÈSE, Mario. « Les nouvelles dynamiques régionales de l'économie québécoise : cinq tendances », *Recherches sociographiques*, vol. 50, n° 1, janvier-avril 2009, p. 41-66.



BRUNO JEAN

Usine Panval, Sayabec.

Les différences socioculturelles entre la ville et la campagne se sont tellement effacées qu'il y a souvent plus de différences entre deux milieux ruraux donnés qu'entre la ruralité dans son ensemble et l'urbanité moyenne.

interpeller toute la société québécoise et non seulement les citoyens des régions en question. Il faut donc passer d'un certain égoïsme territorial à un développement territorial solidaire qui rend caduques les velléités de discuter des « redevances », un modèle qui va plutôt créer un nouveau Québec cassé en deux : celui des villes dynamiques et celui d'une ruralité survivant chichement de redevances sur des ressources allant créer la prospérité ailleurs.

Un large travail d'éducation sociopolitique reste à faire pour montrer les avantages réciproques d'une approche partenariale en faveur de ce qui deviendrait un grand projet de société au Québec, soit le développement territorial solidaire. Cela veut dire que des ressources fiscales des villes vont servir aux gouvernements pour maintenir et développer des services dans des zones rurales de faible densité,

mais, en retour, ces zones pourront continuer à offrir aux populations urbaines de nombreuses aménités rurales qui sont appréciées par les populations urbaines. Il faut sans doute saluer la mise en place du Fonds régions et ruralité, mais il faudrait s'assurer que la ruralité est bien prise en compte dans ce programme gouvernemental québécois.

Dans ce contexte, parler d'un développement territorial solidaire n'est pas un discours incantatoire pouvant apparaître inspiré par une certaine idéologie romantique du développement. Il s'agit d'un processus consistant à mettre à jour les liens d'interdépendance entre les économies des territoires ruraux du Québec et son économie métropolitaine. Car si les citoyens pouvaient mieux comprendre ces liens, les citoyens des villes, représentant quelque 80 % de l'électorat, seraient les premiers

défenseurs du développement régional et rural au Québec, et du développement de toutes les régions du Québec. On se retrouverait alors avec un contexte sociopolitique où l'instance publique se trouverait justifiée de mettre en place des politiques de redistribution de la richesse collective en faveur notamment des territoires qui ont contribué à sa formation et que le système économique actuel ne réalise pas efficacement.

Mais nous voulions souligner l'acuité de la dimension politique qui se pose pour la ruralité. Et nous la posons à partir d'un concept politique, celui de la citoyenneté. La citoyenneté, cela veut dire des droits et des devoirs. Mais le droit le plus fondamental de la citoyenneté, c'est l'accès aux ressources et avantages qui sont constitutifs de la citoyenneté elle-même. Au Québec, comme la santé et l'éducation sont organisées publiquement



Bois coupé, Saint-Mathieu-de-Rioux.

par des instances étatiques, la citoyenneté donne ou devrait donner l'accès universel à ces services publics. Cela devient fort difficile dans certains cas. Les ruraux acceptent de se déplacer sur de grandes distances pour obtenir, par exemple, des soins de santé. Ils ne réclament pas nécessairement ces soins dans leur village.

La citoyenneté ne se rapporte pas seulement aux rapports des ruraux avec leur communauté ou avec des instances politiques plus éloignées. Pour des raisons souvent opposées (attentes des citoyens dans une optique de subsidiarité ou délestage des obligations des gouvernements centraux), on assistera à un élargissement du rôle des gouvernements locaux. Une nouvelle question d'importance émerge alors, soit le renforcement de la gouvernance locale, entendue non pas au sens de la capacité de gouverner, mais au sens d'une nouvelle gouvernance basée sur la capacité de mettre en synergie le secteur économique local, le pouvoir municipal et les organisations communautaires. Les communautés prospères semblent bien celles qui sont capables de mettre en place cette nouvelle gouvernance locale, où les différentes forces socioéconomiques agissent davantage en synergie, chacune étant capable de dépasser ses intérêts propres et de voir l'intérêt général. Cette nouvelle gouvernance est d'autant plus nécessaire que les fusions municipales configurent, et cela est vrai pour tous les types de

ruralité cependant, des équilibres nouveaux entre les petites municipalités rurales et les villes-centres de leur MRC⁶.

Si on a beaucoup parlé de décentralisation au Québec, il s'agit toujours d'un enjeu majeur sous l'angle de la ruralité, car les initiatives en ce sens apparaissent bien timides ou limitées. Comme on l'a évoqué plus haut, il est possible que la réalité démographique fasse bouger les choses... dans le sens d'une innovation et d'une créativité institutionnelle dont il faut faire le pari que les ruraux en sont amplement capables. L'identification des meilleures stratégies à mettre en place pour susciter ce développement territorial solidaire n'est pas une mince tâche, mais devrait devenir un vaste



Île Verte (Notre-Dame-des-Sept-Douleurs).

chantier de travail pour les chercheurs et les acteurs du développement territorial au Québec dans les années à venir.

Les conditions requises pour une nouvelle solidarité rurale-urbaine

Une nouvelle solidarité rurale-urbaine doit voir le jour : le bien-être et la prospérité des villes reposent sur des campagnes vivantes et reconnues dans la multifonctionnalité de leurs systèmes économiques (agricoles, forestiers, maritimes, récréotouristiques, industriels, résidentiels, etc.), qui coexistent souvent sur les mêmes territoires. Pour passer du monologue rural-urbain actuel à un véritable dialogue, il faut que les populations urbaines reconnaissent :

1. l'apport indéniable des activités et des ressources rurales à la prospérité urbaine ;
2. la capacité des ruraux à gérer leurs affaires (sociales, politiques et économiques) ;
3. la nécessité d'une instance politique, capable d'assurer une nouvelle gouvernance rurale-urbaine et où les ruraux auront une voix réelle et seront reconnus comme des citoyens à part entière.

6 JEAN, Bruno. « Ruralité », dans Sandra Breux et Anne Mevellec (dir.), *Dictionnaire politique de la scène municipale québécoise*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2024, p. 361-366.

De leur côté, les ruraux doivent :

1. accepter leur nouveau rôle de protecteurs des écosystèmes naturels dans le cadre d'une approche multifonctionnelle des territoires ruraux et d'un contrat social renouvelé avec le reste de la société ;
2. comprendre la légitimité des demandes urbaines de protection de l'environnement, des ressources naturelles, et qu'ils sont prêts à les aider pour réaliser cette nouvelle finalité du développement rural ;
3. reconnaître le droit de regard revendiqué par les urbains sur la manière dont ils gèrent les ressources rurales qui sont, pour une part, des biens publics.

Pour un nouveau partenariat rural-urbain, il faudra bien plus qu'une politique rurale comme la Politique nationale

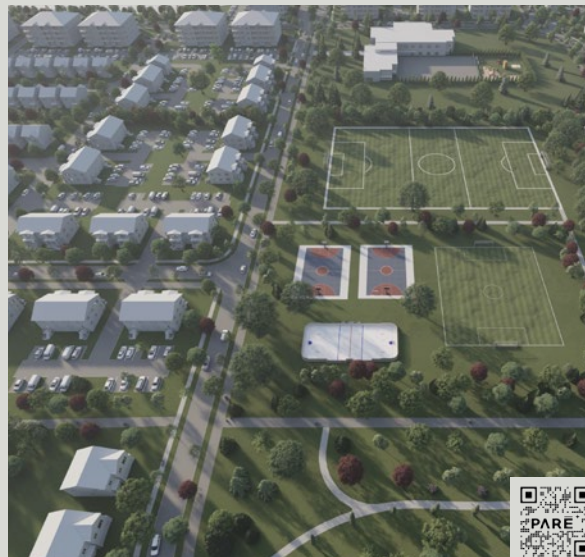
de la ruralité abolie par le gouvernement Couillard en 2014 malgré son impact positif reconnu. Près de 60 MRC du Québec sont dites « rurales », au sens où ce sont des territoires sans villes-centres de plus de 10 000 habitants ; il faut penser des modèles de développement appropriés à de tels territoires nettement urbains et qui veulent aménager leur avenir. Et par ailleurs, dans quelque 26 MRC sans villes de plus de 10 000 habitants, la dynamique des rapports urbains-ruraux qui se cristallisent souvent dans le processus de prise de décision dans la MRC n'est pas toujours l'expression d'une belle complémentarité urbaine-rurale en action. Il faut donc continuer à mieux faire connaître la complémentarité ou l'interdépendance rurale-urbaine pour que les adversaires deviennent des partenaires d'un véritable développement territorial solidaire au Québec. Mais il reste une question fondamentale : quel sera

le lieu où pourra se construire la nouvelle gouvernance des rapports urbains-ruraux au Québec ? 🌟

BRUNO JEAN est professeur émérite à l'Université du Québec à Rimouski, où il a été professeur régulier de 1977 à 2014. En 2001, il obtenait la Chaire de recherche du Canada en développement rural. Détenteur d'un doctorat en sociologie (sciences sociales du développement) de l'École des hautes études en sciences sociales de Paris (1982), il a été professeur invité en France, au Brésil et au Japon. Ses enseignements et ses recherches ont porté sur les mutations de la ruralité, l'environnement, le développement local et régional. Il est l'auteur de nombreuses publications dans le champ du développement régional et des études rurales. Son livre *Territoires d'avenir - Pour une sociologie de la ruralité* (Presses de l'Université du Québec, 1997) marque un tournant dans la reconnaissance de la ruralité comme une dimension essentielle de la réalité socioéconomique des sociétés modernes. Il est membre fondateur du Centre de recherche sur le développement territorial.

urbanisme + design urbain + architecture de paysage + environnement + économie urbaine

PARÉ⁺
Penser **plus** loin



3155, Promenade du Quartier-Saint-Martin, Laval (450) 686-9494 www.pare.plus

Le paysage : nouvelle ressource, nouveaux défis

PAR KARL GAUTHIER

Si on associe aisément la ruralité à des paysages invitants empreints de quiétude, on oublie souvent le rôle incontournable des activités traditionnelles qui ont façonné ces lieux. La mise en culture des terres et l'exploitation des forêts, entre autres, n'ont pas seulement pourvu nos assiettes et fourni le bois pour nos maisons ; elles ont également modelé les paysages que nous apprécions aujourd'hui et que nous aspirons désormais à habiter.

Dans plusieurs régions, le déclin des activités traditionnelles liées à l'exploitation des ressources naturelles a inauguré un nouveau chapitre dans le développement territorial¹. Aujourd'hui, l'accent est mis sur la mise en valeur des paysages, non seulement comme attrait touristique, mais aussi comme élément constitutif du cadre de vie.

Entamé il y a plusieurs décennies et intensifié récemment, ce mouvement témoigne d'une forte demande pour la consommation d'une nouvelle ressource : le paysage². Moins tangible que les ressources conventionnelles, sa valeur n'en demeure pas moins importante. Désormais, le paysage et l'expérience quotidienne qui en découle jouent un rôle significatif dans le positionnement et l'attrait de nombreux territoires ruraux.

L'attrait pour les régions les plus prisées peut parfois entraîner des situations contre-productives, voire paradoxales³. Lorsque les paysages ruraux initialement attractifs subissent des transformations profondes pour répondre à la demande qu'ils suscitent, ils risquent de perdre ce qui faisait d'eux des lieux précieux. Se développer tout en préservant les traits identitaires valorisés constitue ainsi un défi majeur. Reconnaître que les paysages



Paysage bucolique.

sont désormais une ressource exploitée implique également d'accepter que leur gestion ne soit pas toujours aussi rigoureuse que celle d'autres ressources⁴.

À l'instar d'autres ressources, une surconsommation des paysages soulève de nombreux enjeux. Parmi ceux-ci figurent l'épuisement de la ressource elle-même, une pression accrue sur divers milieux sensibles, l'émergence ou

l'accentuation de conflits de cohabitation entre des groupes animés par des valeurs distinctes, ainsi que la réduction des espaces dédiés à certaines activités d'exploitation dites traditionnelles⁵.

Si ces enjeux sont aujourd'hui bien documentés, l'atteinte d'un équilibre entre la consommation des paysages, leur mise en valeur et leur protection demande encore des solutions

1 DOMON, G., RUIZ, J., PAQUETTE, S. et ROY, L. « La recomposition sociodémographique des campagnes québécoises à la croisée des dynamiques agricoles et paysagères », *Revue canadienne de développement régional*, 34 (4), 2011, p. 115-133. DUGAS, C. (2022). *Aménagement, développement et environnement au Québec*, PUQ.

2 VUKOMANOVIC, J. et ORR, B. J. (2014). « Landscape aesthetics and the scenic drivers of amenity migration in the new West: Naturalness, visual scale, and complexity ». *Land*, 3(2), 390-413.

3 INGLIS, N. C., VUKOMANOVIC, J., PETRASOVA, A. et MEENTEMEYER, R. K. (2023). « Viewscape change highlights shifting drivers of exurban development over time ». *Landscape and Urban Planning*, 238, 104833.

4 RUIZ, J. et DOMON, G. *Agriculture et paysage. Aménager autrement les territoires ruraux*, Les presses de l'Université de Montréal, 2014.

5 GAUVIN, V. (2023). « La marque territoriale : outil réflexif pour la gouvernance d'un paysage commun? le cas du Parc naturel habité de Saint-Donat-de-Montcalm », Mémoire de maîtrise, Université de Montréal. GUIMOND, L. *Lorsque les nouvelles populations rurales rencontrent les plus anciennes. L'expérience géographique au cœur de la nouvelle ruralité au Québec*, Thèse de doctorat, Université d'Ottawa, 2012. [En ligne] : [dx.doi.org/10.20381/ruor-5334](https://doi.org/10.20381/ruor-5334). GUIMOND, L. et SIMARD, M. (2020). « Les néoruraux en cavale vers la campagne : quelles conséquences pour le Québec? ». *Revue Organisations & Territoires*, 29(1), 19-25. LOYER, F. et DOYON, M. (2019). « L'appropriation de terres agricoles à des fins de villégiatures : le cas de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog ». *Recherches sociographiques*, 60(1), 109-136.



Concurrence entre la consommation des paysages et la fonction productive du territoire en Outaouais. Dans les zones agricoles soumises à des contraintes biophysiques, la multiplication des usages non agricoles peut accentuer le phénomène de déprise en abandonnant la fonction productive des sols et en restreignant l'accès à la terre pour une relève potentielle. Cela contribue à l'effacement des caractéristiques paysagères de ces mêmes territoires.



Tous les paysages valorisés valent-ils la peine d'être habités (Laurentides)? Les interventions dans les secteurs sensibles, comme les zones à forte pente, peuvent exacerber la pression exercée sur ces milieux naturels.

soient imaginées⁶. L'ampleur de la tâche est d'autant plus importante lorsque l'on constate qu'à ce jour, malgré une demande croissante pour habiter certains paysages ruraux, leur intégration

dans les outils de planification et d'aménagement demeure souvent secondaire et réduite à sa plus simple expression, se limitant à préserver des vues, des formes et des couleurs,

sans tenir compte des valeurs dites sociales véhiculées par les lieux et des multiples relations auxquelles elles se rattachent⁷.

Le paysage : plus que des vues

La perception de notre environnement quotidien n'est pas neutre, mais plutôt relative, voire subjective, et c'est là l'une des grandes limites du cadre légal et réglementaire actuellement utilisé pour aborder les enjeux liés au paysage. Dans le même ordre d'idées, s'il semble que les outils actuels puissent parvenir à protéger des éléments ou des ensembles emblématiques, ils parviennent difficilement à intégrer des paysages dits ordinaires⁸.

Ces paysages, ce sont ceux que l'on côtoie quotidiennement. Ils définissent l'identité d'un lieu de manière subtile. Si subtilement qu'on finit souvent par ne plus les voir, par ne plus leur prêter attention ; ils font « partie du décor ». Néanmoins, lorsque des changements y surviennent ou y sont anticipés, les réactions, souvent chargées d'émotions, montrent de manière évidente qu'il ne s'agit pas de lieux anonymes, qu'ils ne sont pas dépourvus d'attachement et qu'ils portent un sens bien précis pour les individus et les collectivités qui les habitent et les fréquentent.

Intégrer le paysage de manière efficace dans les outils actuels pose un défi de taille puisque le cadre de l'aménagement (LAU, LQE, LPTAA, etc.) ne prend pas directement en charge cette ressource. Sa prise en charge est donc accessoire et reste dans l'angle mort des pratiques aménagistes. Bien que l'absence de législation ou de politique spécifique dédiée au paysage, comme c'est le cas dans de nombreux pays européens, soit un obstacle, il reste possible de développer des exercices de planification territoriale stratégique qui abordent le paysage de manière transversale⁹.

6 DOMON, G., BEAUDET, G. et GAUTHIER, K. (2021). *Paysages en évolution : l'observatoire photographique de Memphrémagog*. Les presses de l'Université de Montréal.

7 DOMON, G. « La prise en compte du paysage dans l'aménagement des milieux ruraux québécois : un regard sur les 35 premières années », dans *La ruralité au Québec depuis les états généraux du monde rural (1991). Entre l'action et la recherche, bilan et perspectives*, 82^e congrès de l'ACFAS, (mai 2014), Montréal, janvier 2017. DOMON, G. (2018). « Le grand paysage, révélateur des enjeux de la formation en architecture de paysage. L'exemple du Québec ». *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, (18).

8 GAUTHIER, K. (2022). « Une connaissance en évolution ». *Continuité*, (172), 40-42.

9 ZHANG, X., XIONG, X., CHI, M., YANG, S. et LIU, L. (2024). « Research on visual quality assessment and landscape elements influence mechanism of rural greenways ». *Ecological Indicators*, 160, 11844.

Les plans de valorisation des paysages : une démarche émergente et prometteuse

Conscientes de ces défis et enjeux, plusieurs municipalités souhaitent aujourd'hui entamer des exercices de planification stratégique visant à mieux protéger et à mettre en valeur leurs paysages ruraux.

C'est dans ce contexte que la coopérative d'aménagement [Le Picbois](#) a été sollicitée pour élaborer différents plans de valorisation des paysages.

Pour intégrer tous les éléments auxquels les paysages renvoient, une définition a été établie par Le Picbois en fonction de deux dimensions : le sens et la forme.

Le **sens** est attribué aux paysages en fonction des valeurs qu'incarnent différents lieux sur un territoire. Cela revient donc à dire qu'au-delà de leur forme, les paysages incarnent également

certaines valeurs. Ces valeurs se définissent comme étant une qualité ou un ensemble de qualités que les gens attribuent aux paysages. Les valeurs paysagères sont de nature très diverse (d'usage, écologique, socioculturelle, esthétique, historique, patrimoniale, etc.) et varient selon ce qui est valorisé par la société.

La **forme** se divise en deux sous-dimensions complémentaires, soit la structure et les relations.

La structure concerne l'ensemble des éléments tangibles qui composent une vue, tels que le relief, les bâtiments, la voirie ou la végétation, par exemple. Les éléments de forme n'existent pas indépendamment les uns des autres ; ils coexistent au travers des relations subtiles, intimes et perceptibles entre les plus petits détails et l'ensemble. C'est sur la base de cette multitude de relations que repose cette seconde dimension.

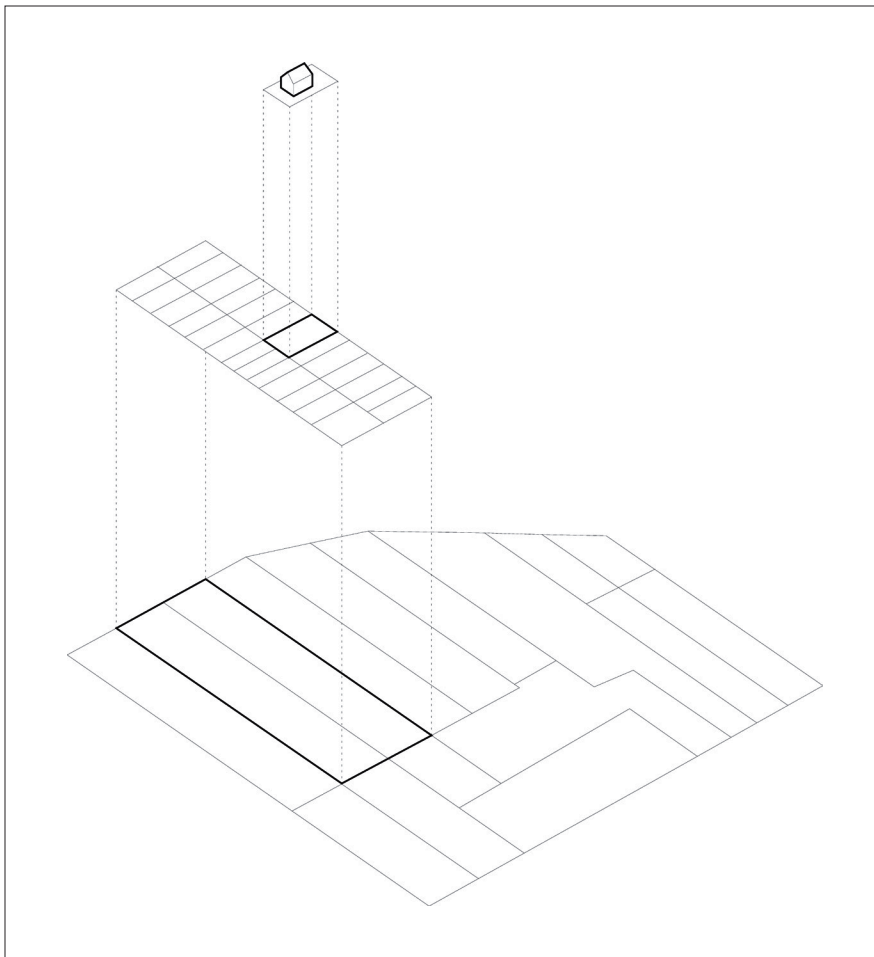
Pour définir et comprendre ces deux dimensions, plusieurs méthodes sont employées, notamment :

- Le relevé terrain : Cette méthode comprend la prise de photographies au niveau du sol et l'utilisation de prises de vues par drone pour identifier les particularités et les discordances dans le paysage ;
- La conception de plans polyphasés pour discerner les tendances et documenter l'évolution du territoire ;
- Le relevé et l'analyse des représentations du territoire (iconographie, cartes postales, etc.), ainsi que les ouvrages littéraires, les recueils, les monographies, etc. ;
- L'analyse et la synthèse des documents de planification existants.

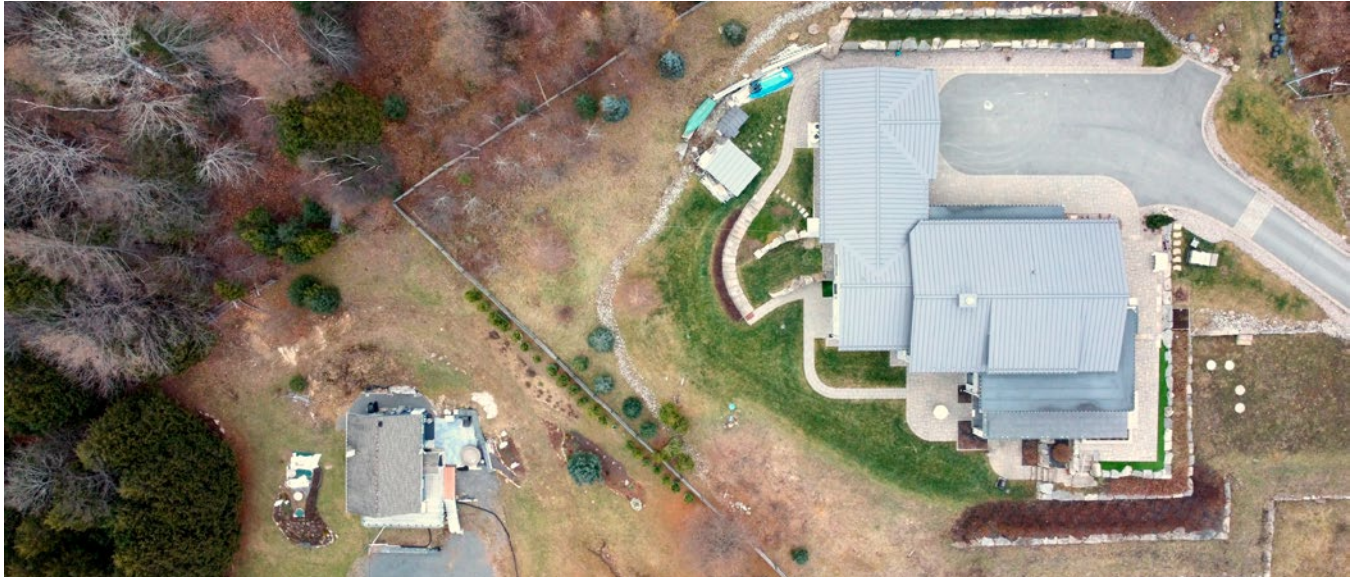
Parallèlement à ces méthodes, la consultation publique et la rencontre d'intervenants ciblés font partie intégrante de ce type de démarche afin de valider les éléments valorisés, dévalorisés et les enjeux identifiés par les populations qui habitent le territoire.

Dans le cadre de ce processus d'analyse et de planification, une attention particulière est accordée aux tendances et aux enjeux dégagés dans le sillage du diagnostic. Une analyse rigoureuse du cadre réglementaire est menée pour évaluer ses forces et ses faiblesses, et proposer les ajustements nécessaires afin d'optimiser l'encadrement des divers aspects du paysage.

Enfin, le plan d'action vise à identifier clairement les chantiers à entreprendre pour mieux encadrer les paysages. En fonction des enjeux spécifiques, cela peut impliquer des recommandations telles que le développement de stratégies de marketing territorial, la mise en place de programmes de soutien pour diverses activités, des initiatives de rénovation du patrimoine bâti, la création de laboratoires ruraux, et bien d'autres. Ainsi, cette approche de planification stratégique est multifacette et prend en compte un large éventail de possibilités pour favoriser un développement harmonieux des paysages.



Échelles d'analyse du paysage : les relations s'opèrent minimalement à trois échelles (bâtiments, sites, ensembles) distinctes, mais indissociables.



LE PICBOIS

S'imposer dans le paysage, au lieu de s'y intégrer - Laurentides.

Assurer un développement harmonieux par le paysage

Lorsque les éléments de forme et les relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres sont cohérents avec l'identité paysagère du lieu, cela se traduit par une impression d'harmonie. En revanche, lorsque des éléments s'inscrivent en discordance, c'est-à-dire en discontinuité ou en rupture avec les formes existantes et les relations qu'ils entretiennent, le paysage vécu donne une impression d'incohérence.

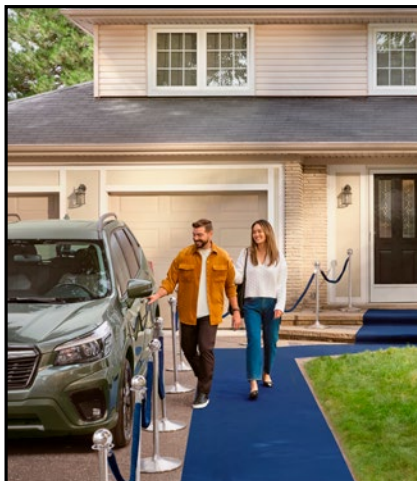
Un meilleur encadrement de la consommation des paysages ne signifie pas mettre son territoire sous une cloche de verre et

interdire toute forme de transformation. Une telle réflexion invite plutôt à garantir que le développement du territoire s'inscrive en cohérence avec les spécificités de l'identité des lieux. Elle invite à mieux consommer cette nouvelle ressource afin de pleinement mettre en valeur ce petit « je ne sais quoi » qu'on ne trouve pas forcément ailleurs et qui donne au territoire une couleur, une identité.

La relation entre les constructions existantes et émergentes pose souvent de nombreux défis. Qu'il s'agisse du volume, de l'orientation, de l'emprise, de l'aménagement paysager, du style architectural ou du revêtement, la rupture ou la discontinuité de ces caractéristiques

peuvent donner l'impression de « s'imposer » dans ces milieux plutôt que de s'y intégrer. ☀️

KARL GAUTHIER est membre fondateur et chargé de projet pour la coopérative Le Picbois. Il a développé une expertise dans la gestion et la réalisation de projets d'aménagement et de planification territoriale. Au cours des dernières années, il s'est spécialisé dans l'étude des paysages et des dynamiques multiples qui les façonnent et les font évoluer. Cette passion l'a conduit à entreprendre de nombreux mandats visant à valoriser l'identité locale et régionale de diverses communautés.



Profitez d'assurances auto, habitation et entreprise exclusives



Optez pour **des tarifs préférentiels** et un **service hors pair**

lapersonnelle.com/ouq
1 888 476-8737

La Personnelle désigne La Personnelle, compagnie d'assurances. La marque La Personnelle^{MD} ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.



Ordre des
Urbanistes du
Québec



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation et entreprise



Les Îles-de-la-Madeleine.

La géomatique au service du patrimoine : caractérisation et préservation

PAR JUDITH LANDRY, URBANISTE

Les Îles-de-la-Madeleine sont un cadre idéal pour estimer le succès ou l'échec de l'intégration harmonieuse de nouvelles constructions. Cette région côtière est caractérisée par un faible couvert forestier et une dispersion des bâtiments ; ceux-ci sont, de plus, alignés en fonction de l'accès à la mer plutôt que selon un agencement orthogonal. Il en résulte un paysage vallonné où l'architecture traditionnelle a été conçue en fonction de la rigueur du climat.

Aujourd'hui, face à la nécessité de densifier et d'accueillir une population croissante, intégrer de nouveaux bâtiments tout en respectant et en enrichissant le cadre naturel et bâti est un réel défi. Les communautés côtières, en particulier, doivent relocaliser plusieurs bâtiments à court ou moyen terme en raison de l'érosion. Cela requiert une gestion simultanée de l'expansion démographique et de la réduction de l'espace disponible.

C'est dans ce contexte que la géomatique devient un outil inestimable. Elle permet d'extraire des données d'analyse difficiles à obtenir autrement. Elle ouvre la voie à l'évaluation objective des facteurs qui façonnent notre perception du paysage.

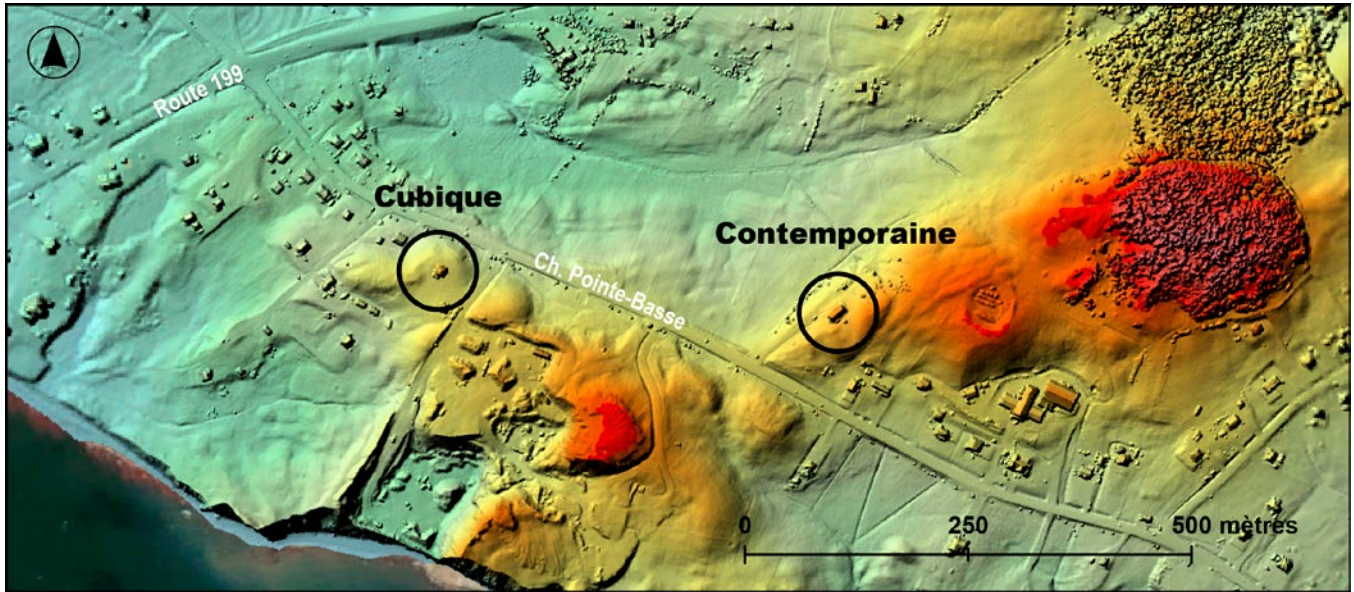
Ainsi devient-il possible de quantifier la description faite plus haut du territoire madelinot : le point culminant atteint 168 mètres et l'élévation moyenne du sol par rapport au niveau de la mer est de 17,7 mètres. Le couvert forestier représente quelque 20 % du territoire, tandis que le reste est partagé entre des aires urbanisées (7 %) et des espaces ouverts composés de gazon ou de sable (70 %).

Aux Îles, les constructions se trouvent à une élévation moyenne de 20,6 mètres, surpassant de près de trois mètres l'élévation moyenne du sol. Cette spécificité rend l'intégration harmonieuse des nouveaux bâtiments particulièrement complexe, d'autant plus que l'espace ouvert et l'absence

d'obstacles visuels rendent toute modification visible de loin. Chaque construction qui ne s'accorde pas parfaitement avec sa topographie risque de devenir une aberration visuelle. Cela est encore plus vrai pour les structures modernes qui rompent avec le tissu urbain historique, contredisant bien souvent les principes d'implantation traditionnels des lieux.

Implantation et patrimoine : deux exemples

Un exemple intéressant est cette maison de style cubique construite en 2014 dans le village de Havre-aux-Maisons. Elle respecte en tous points les codes architecturaux locaux de gabarit, de volume, de style et de matériaux.



Topographie du secteur.

Caractéristiques des immeubles

	CUBIQUE	CONTEMPORAINE
Élévation de base	33,9 m	39,6 m
Hauteur du bâtiment	10,4 m	9,3 m
Élévation totale	44,3 m	48,9 m
Aire d'étage	138,9 m ²	137,5 m ²

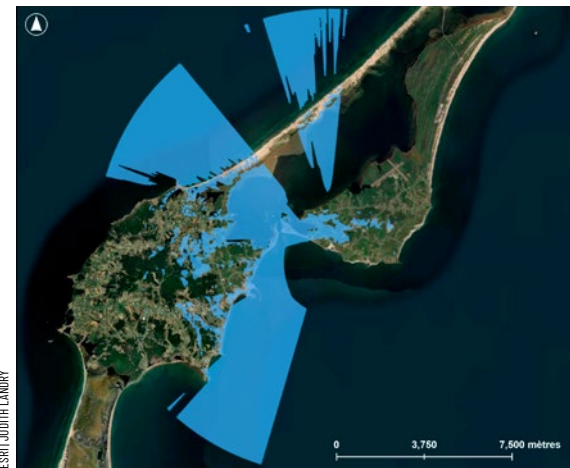
Cependant, son implantation tranche avec les traditions locales et attire l'attention pour plusieurs raisons spécifiques. Située face à la rue, posée sur le point le plus élevé de son environnement immédiat et dépourvue d'obstacles naturels ou construits qui pourraient la protéger, sa position la rend nettement plus exposée. De plus, on peut constater que le sommet a été aplati pour accueillir cette construction. Cette exposition accrue aux éléments, combinée à une visibilité prononcée par rapport aux autres constructions environnantes et aux interventions dans le relief naturel, fait d'elle un point focal dans le paysage.

En face, une demeure contemporaine de dimensions similaires, édifiée en 1999 et perchée près de six mètres plus haut, se fait pourtant remarquer par sa discrétion.

Son architecture moderne puise son inspiration dans une esthétique plus agricole que madelinienne. Malgré sa position plus élevée, qui pourrait laisser supposer une visibilité accrue par rapport à la construction de 2014, il en va autrement. Orientée vers la baie la plus proche et nichée dans une butte, elle bénéficie de la protection naturelle du terrain qui a été préservée, ce qui atténue considérablement sa présence dans le paysage.

Caractériser avant d'implanter

En utilisant la géomatique, on élargit l'analyse pour inclure la topographie et ses variantes afin d'estimer de manière précise et quantifiable l'impact de l'immeuble dans son environnement immédiat. On peut inclure dans l'analyse



Analyse de la visibilité de la maison cubique sur 10 000 mètres et 360°.



Analyse de la visibilité de la maison contemporaine sur 10 000 mètres et 360°.

divers éléments tels que la présence d'obstacles visuels, les points culminants, le couvert forestier et le cadre bâti existant. Les analyses de visibilité illustrées précédemment permettent de statuer sur la qualité de l'implantation de l'une et l'autre des maisons.

Dans un contexte de conservation et de mise en valeur du patrimoine, la géomatique permet une vision d'ensemble, complète et détaillée, du territoire. Une analyse plus approfondie des caractéristiques des espaces naturel et bâti permet de diviser le territoire selon diverses couches pouvant être superposées – historiques, topographiques, naturelles, et infrastructures

variées, telles que les systèmes viaire et parcellaire.

Cette approche multifacette fait ressortir des caractéristiques et dessine des unités cohérentes dans le territoire. On peut dès lors élaborer une grille d'analyse quantitative permettant de dériver des normes précises d'implantation. Par exemple, dans un PIIA, plutôt que d'établir des normes en fonction du gabarit, on pourrait inclure des dispositions fondées sur la topographie et une analyse de la visibilité.

Grâce à la géomatique, il devient possible de prédire avec beaucoup plus de certitude l'impact sur le paysage,

qu'il soit naturel ou bâti, de l'implantation de nouveaux bâtiments ou même des agrandissements sur l'existant. C'est un outil inestimable pour faire évoluer la réglementation locale dédiée à la protection et à la mise en valeur du patrimoine, à travers une connaissance plus fine et objective des caractéristiques du territoire. 🌟

JUDITH LANDRY, urbaniste et consultante en pratique privée, se concentre sur la valorisation et la protection du patrimoine et des paysages. Sa pratique intègre la géomatique pour enrichir la gestion et la planification urbaine, mettant en lumière l'importance de l'intégration harmonieuse entre l'environnement bâti et naturel.

Un projet de rénovation en tête ? On vous aide à le réaliser !

Membres de l'OUQ profitez de

1% de retour
en argent sur votre
projet de rénovation
(Jusqu'à 5 000 \$)*

 **RénoAssistance**

renoassistance.ca/lp/ouq/



Ordre des
Urbanistes du
Québec



* Des conditions s'appliquent.

URBANISME EN MILIEU RURAL

Défis et opportunités de requalification d'une sablière : le PPU du Coteau des sables

PAR FÉLIX MATHIEU-BÉGIN, URBANISTE

Le caractère rural d'une municipalité peut parfois sembler inconciliable avec l'adoption d'outils résolument urbains en matière d'urbanisme. Pourtant, c'est précisément cette juxtaposition entre ruralité et urbanité qui définit le défi stimulant auquel font face de nombreuses collectivités, à l'instar de Vallée-Jonction. En 2019, cette petite municipalité rurale beauceronne de moins de 2000 habitants est le théâtre d'une crue historique, mettant alors en lumière la nécessité de repenser son avenir.

C'est ainsi qu'a été élaboré le programme particulier d'urbanisme du Coteau des sables, un document encadrant le projet de requalification d'une sablière en marge du noyau villageois, localisée dans l'aire d'alimentation des puits en eau potable, à proximité d'autres sablières et d'une piste de course automobile et accessible uniquement par des routes de camionnage.

Contexte

Une crue historique

Vallée-Jonction est touchée par une inondation majeure en 2019. L'eau atteint alors un niveau qui n'avait jamais été observé depuis 1917. Au cœur du village, on compte par dizaines les bâtiments sinistrés qui doivent être démolis, dont un bon nombre de plex résidentiels et mixtes-commerciaux. Le cataclysme survient alors que la municipalité de 1800 habitants peine déjà à accueillir les milliers de travailleurs qui affluent de toutes les régions du Québec et du globe, attirés par les nombreux emplois manufacturiers.

Petite population, gros centre d'emplois

Vallée-Jonction émerge à la fin du XIX^e siècle près d'une jonction ferroviaire. Le village prospère grâce à cet accès



PHOTOS: MULTISABLE R.C.

Avant/après - La sablière en exploitation en 2013.

au chemin de fer, attirant les manufactures qui s'implantent le long de la rivière Chaudière. Contrairement à bon nombre d'autres centres industriels et ferroviaires québécois, Vallée-Jonction conserve encore aujourd'hui ce dynamisme manufacturier. En 2014, la municipalité accueillait seulement 5 % de la population de La Nouvelle-Beauce, mais 25 % de l'ensemble des emplois manufacturiers de la MRC — notamment à l'usine d'abattage et de transformation de porc d'Olymel. En dépit de nombreux emplois disponibles, d'un site pittoresque et d'une offre de services considérable, la municipalité peine à retrouver le chemin de la croissance démographique. Si la population reste stable entre 1961 et 2016, on observe une croissance du nombre de ménages et un haut taux d'emploi. Avec le vieillissement de la population, une transition démographique est en cours. Le parc de logements, constitué essentiellement de résidences unifamiliales, est peu adapté à ces nouvelles réalités.

Choix de l'outil

C'est dans ce contexte que l'équipe de la municipalité fait appel, au printemps 2020, au Service de l'aménagement et du développement de la MRC de La Nouvelle-Beauce. La municipalité avait acquis en 2017 une sablière sur le point de fermer et cherchait trois ans plus tard à accélérer la mise en œuvre d'un projet de développement résidentiel qui répondrait aux pressions sur le marché de l'habitation, qui serait résilient face aux transformations démographiques prévisibles et qui saurait surmonter les nombreux obstacles au développement du site.

En effet, cette friche est affectée de nombreuses contraintes à l'occupation du sol propres à une municipalité rurale de taille moyenne. D'abord, Vallée-Jonction s'est constituée autour de la mobilité des marchandises : autrefois une plaque tournante pour le transport ferroviaire entre Québec, Chaudière-Appalaches, l'Estrie et les États-Unis, c'est aujourd'hui un nœud routier majeur, au carrefour de la route 112, vers Thetford Mines et Sherbrooke, et de l'autoroute 73, vers Québec, Saint-Georges et le Maine. La circulation de transit au cœur du village



PHOTOS : MUNICIPALITÉ DE VALLÉE-JONCTION

Réhabilitation du site et construction des infrastructures.

est importante et le camionnage en constitue une forte proportion. Ensuite, le versant ouest de la vallée de la Chaudière à cet endroit est constitué d'un esker, prisé pour ses ressources minérales, mais également favorable à la recharge d'aquifères et plutôt vulnérable à l'imperméabilisation. Puis, le site visé est voisin d'un ovale de course automobile. Historiquement reconnu pour leur ingéniosité dans la fabrication d'outils et de machinerie agricole et acéricole, les Beaucerons bricoleurs sont aujourd'hui plutôt versés dans les loisirs motorisés, qui amènent avec eux leur lot de bruit. Enfin, le site visé est à la marge des commerces, services et infrastructures communautaires, regroupés dans le noyau traditionnel autour de l'église sur la rive opposée de la Chaudière.

Le mandat de planification consiste en un repositionnement de la municipalité en matière de qualité de vie et d'attractivité, malgré ces importantes contraintes. La municipalité exprime le souhait de voir émerger rapidement d'un tas de sable un quartier intégré à son paysage de coteau et à son environnement particulier, séduisant pour les travailleurs de la Beauce et leurs familles, permettant aux citoyens d'origine ou d'adoption de grandir et vieillir dans un milieu de vie agréable, accessible et sécuritaire, dans le respect de leurs moyens et de leurs valeurs.

Le programme particulier d'urbanisme (PPU) apparaît rapidement comme la démarche idéale pour tenir compte des défis particuliers inhérents au site, afin de doter la municipalité d'outils conséquents à sa vision.



FÉLIX MATHIEU-BÉGIN

Le site avant la réhabilitation.

Planification

La municipalité commande d'abord une étude hydrogéologique afin de vérifier la faisabilité du projet de développement résidentiel et de préciser les risques sur la pérennité des puits de pompage de la municipalité. Le rapport contient des recommandations pour augmenter la sécurité d'approvisionnement des puits d'alimentation du secteur. Ces recommandations sont au cœur du projet d'aménagement.

Conformément aux recommandations de la santé publique, des rencontres par téléphone et des échanges de courriels ont permis d'établir la vision de la municipalité, de fixer les objectifs que doit atteindre l'outil de planification et de circonscrire les limites du cahier des charges normatif qui accompagne le PPU.

Le diagnostic territorial a permis de dégager quatre axes d'intervention pour le programme :

- Sensibilité environnementale et sécuritaire ;
- Excentricité du secteur et consolidation des liens avec le noyau villageois ;
- Qualité de vie et attractivité ;
- Transformation des besoins des ménages.

Le conseil a émis quatre orientations pour répondre à ce diagnostic :

- Protéger la source d'approvisionnement en eau ;
- Assurer un paysage de qualité ;

- Établir un cadre de vie agréable, aux aménagements adaptés au milieu d'insertion ;
- Assurer une intégration physique et communautaire au noyau villageois.

Contenu programmatique

Le PPU a identifié trois phases de réalisation, soit une phase de préparation, une phase de finition et une phase de consolidation.

Phase de préparation

La phase de préparation prévoit la mise en place d'une politique et de règles de cohabitation entre les gravières-sablières et les résidences afin d'atténuer les effets des nuisances. Il s'agit d'une exigence inscrite au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement afin de lever la contrainte des distances séparatrices entre les résidences et les sablières qui demeurent en exploitation.

Au cours de cette phase, on prévoit également la conception et la construction des rues qui participent à une gestion durable des eaux de pluie. Ainsi, des chaussées de largeur réduite (six à huit mètres) sont drainées par des noues végétalisées plutôt que par des infrastructures « grises ». Les noues favorisent l'infiltration d'eau tout en retenant une partie des sédiments et des polluants. À ce titre, la municipalité prohibe l'épandage de calcium dans les rues du secteur et forme son personnel de voirie en conséquence.



PHOTOS : MUNICIPALITÉ DE VAL-ÉE-JONCTION

Travaux de réhabilitation du site.



L'esker sur la rive gauche de la Chaudière en 1983.

La phase de préparation prévoit également une révision de la réglementation. Les normes architecturales prévues constituent un équilibre entre l'esthétique harmonieuse souhaitée par le conseil municipal et les goûts et désirs des futurs résidents. Afin de réduire le risque de déversement accidentel, le PPU prévoit que la réglementation doit interdire les réservoirs d'hydrocarbures liquides autres que les petits bidons d'essence. On y prescrit aussi l'obligation de recouvrir rapidement d'asphalte ou de pavé uni les places de stationnement après leur construction pour limiter l'ensablement des noues.

Aussi, le cahier de charge normatif prévoit un éventail de règles qui tiennent compte de la sensibilité environnementale qui incombe à la proximité des puits d'eau potable. Dans l'aire de protection bactériologique, c'est-à-dire à moins de 150 mètres des puits, tout terrain construit doit déverser les eaux de ruissellement dans des noues qui se jettent dans la rivière. Hors de l'aire de protection bactériologique, on impose à tout terrain construit de se doter d'un ouvrage de captage et d'infiltration des eaux de pluie — soit un puits percolant, soit un jardin de pluie — afin de favoriser la recharge des puits. On prescrit également le maintien obligatoire d'un arbre en cour avant pour réduire l'érosion des sols sableux.

Le zonage est établi selon une matrice qui croise la sensibilité environnementale à l'échelle micro avec la densité d'occupation

prescrite. Cette matrice permet principalement d'opérationnaliser les normes de gestion des eaux de ruissellement.

Propriétaire du site et maître d'œuvre du développement, la municipalité procède au lotissement et à la vente des terrains grevés d'une clause de délai maximal de construction afin de limiter la spéculation et la sous-optimisation foncières. Elle publicise cette vente par le biais de panneaux-réclames et dans les médias locaux.

Les activités de cette phase sont financées avec un règlement d'emprunt, les revenus de la vente des terrains ou s'inscrivent dans les dépenses courantes de la municipalité.

Phase de finition

Au cours de la phase de finition, la municipalité joue le rôle d'agent de liaison entre l'autodrome et les résidents,

communiquant aux uns l'horaire prévu des activités, et aux autres, les doléances relatives à la gestion du bruit.

La municipalité aménage un parc destiné à la détente et aux jeux sur les terrains des puits. Elle procède à la stabilisation des talus entourant le site et à leur embellissement grâce aux efforts concertés avec l'organisme de bassin versant. Elle consolide l'itinéraire piéton jusqu'au cœur villageois avec des aménagements en dur et de la signalisation.

Phase de consolidation

Pendant la phase de consolidation, la municipalité est responsable de l'application de la politique de cohabitation avec les gravières-sablières. Elle s'occupe de mettre en œuvre les recommandations de l'étude hydrogéologique à l'égard de la sécurisation de l'approvisionnement en eau et intègre à son plan de mesures d'urgence l'éventualité d'une contamination et procède fréquemment à l'analyse de vulnérabilité. Elle effectue un suivi de la nappe phréatique ; si la ressource se fait rare, elle se prévaut, au besoin, de l'entente relative au partage de l'eau avec Olymel et mandate un hydrogéologue qui réalisera des travaux de recherche en eau.

Les activités de cette phase sont financées avec les revenus tirés du partage de la taxe d'essence et contribution du Québec (TECQ) et par le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) ou s'inscrivent dans les dépenses courantes de la municipalité.



Le Coteau des sables en 2022.

Retour d'expérience

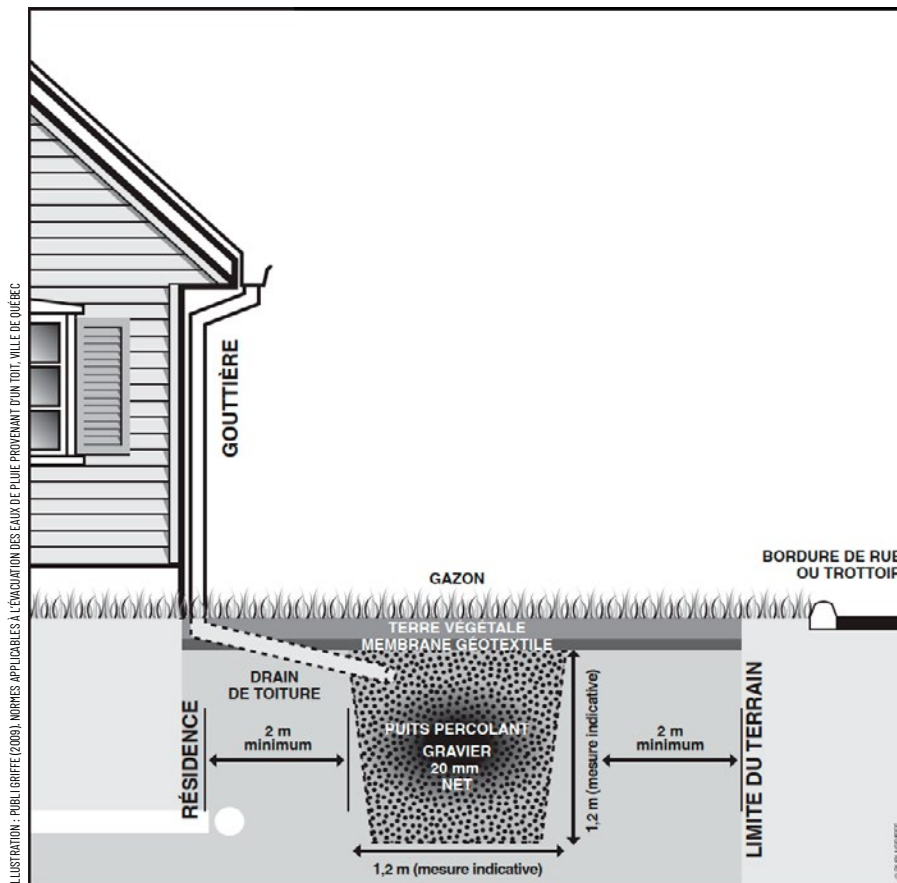
Le programme particulier d'urbanisme du Coteau des sables a été adopté à l'été 2020. Au même moment, les infrastructures ont été mises en chantier. Sur une période de trois ans, 78 logements ont été érigés, alors qu'il s'en était construit autant dans toute la municipalité au cours des 10 années précédentes. En date de février 2024, il reste encore de l'espace pour 33 nouveaux ménages.

Le peu de temps écoulé entre l'étude de faisabilité et la mise en œuvre du projet est directement tributaire de la table rase que présuppose la fin de l'exploitation d'une sablière. Malgré les multiples contraintes, ce projet en est un d'expansion urbaine sur un « terrain vierge » et fait peu de cas des possibilités de consolidation ou de requalification du noyau existant (elles demeurent très peu nombreuses !).

L'un des facteurs de succès de l'élaboration de ce PPU est sans contredit l'implication directe de l'administration municipale (élus et direction générale) comme régulatrice, mais aussi comme promotrice du projet. L'équipe a formulé clairement ses attentes, sa vision et les objectifs auxquels devait répondre la démarche. Elle connaissait ses besoins, ses limites et son budget. Le résultat est un document adapté à la réalité hyperlocale, mais cette démarche s'est avérée difficile à reproduire ailleurs, dans d'autres municipalités de La Nouvelle-Beauce.

Aussi, l'élaboration du programme particulier d'urbanisme n'est pas exemplaire en matière de participation publique. Le contexte de la COVID et le court échéancier pour la production du document ont primé sur les activités de consultation. Il faut souligner que la municipalité avait tenu les citoyens informés de ses intentions dès l'achat du terrain, lors des séances du conseil municipal.

Enfin, la fermeture de l'usine d'Olymel en décembre 2023 a eu un impact majeur sur la demande en logements dans la municipalité, remettant en question sa trajectoire économique et son attractivité. En l'absence de l'importante source d'emplois fournie par Olymel, Vallée-Jonction est désormais en recherche active de nouvelles opportunités pour maintenir sa vitalité et son dynamisme communautaire. Il s'agit là d'une menace constante pour de nombreuses municipalités mono-industrielles à travers le Québec.



Les normes de conception des puits percolants s'inspirent de celles adoptées par la Ville de Québec.



Nouveau quartier du Coteau des sables avec mur antibruit.

FÉLIX MATHIEU-BÉGIN est aménagiste principal à la MRC de La Nouvelle-Beauce où il agit comme chargé de projet de la révision du schéma d'aménagement et de développement, du plan régional des milieux humides et hydriques et du comité consultatif agricole. Il a auparavant œuvré comme conseiller en urbanisme auprès de municipalités locales rurales et comme chargé de cours à la formation continue en inspection municipale. Il est diplômé de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal et membre de l'Ordre des urbanistes du Québec. Il est également membre de l'Association des aménagistes régionaux du Québec et représente la région Chaudière-Appalaches au sein du conseil d'administration de celle-ci.

La ruralité en 2024 : regard de quatre urbanistes pratiquant en région

PAR SYLVIE BARRIAULT, MARION DEMARE, JOËLLE GENDRON ET ALEX MORRIER, URBANISTES

Pour prendre le pouls de la pratique de l'urbanisme en contexte de ruralité, le comité du dossier de la revue *Urbanité* a réuni quatre urbanistes œuvrant dans différentes régions du Québec : Martin Dion, de Stantec, à Saguenay; Valérie Charest, de la MRC de La Matanie; Isabelle Laterreur, de La Boîte d'urbanisme, à Victoriaville et Geneviève Paré, de la MRC de L'Islet. Ces derniers ont accepté de parler de leur pratique et de la ruralité. Voici un concentré de leurs propos, à la suite de leur discussion passionnée.



Martin Dion,
urbaniste



Valérie Charest,
urbaniste



Isabelle Laterreur,
urbaniste



Geneviève Paré,
urbaniste

1. Qu'est-ce qu'être urbaniste dans votre région ? Pourquoi avoir choisi de pratiquer en région, en milieu rural ?



➤ Quand j'ai terminé mes études à l'UQAC en 1996, il n'y avait pas beaucoup d'emplois, mais j'ai été embauché à La Baie, où j'ai commencé au Service d'urbanisme dans le contexte des inondations du Saguenay. Aujourd'hui, je travaille toujours dans ma région, mais pour l'entreprise Stantec. Je suis fier de ma région et j'essaie de contribuer à son développement. Depuis mon entrée au privé, je sens que je peux le faire davantage en accompagnant les promoteurs dans leurs démarches, surtout dans le contexte actuel où on ressent un boum dans la région, notamment pour des projets en habitation, mais aussi pour des projets commerciaux et industriels.



➤ Je suis dans une réalité qui est passablement différente. Dans la MRC de La Matanie, on gère une grande superficie de territoire et plusieurs municipalités nous délèguent leurs compétences en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et pour la délivrance des permis. Cela nous permet de développer une approche plus territoriale dans notre pratique, et surtout de travailler à une autre échelle, plus macro. Contrairement à ce que vit Martin, le développement dans nos municipalités rurales, c'est plutôt marginal. On s'attaque davantage à la gestion de la décroissance et à la dévitalisation des milieux. On travaille fort avec nos municipalités pour maintenir

certains services de proximité et continuer d'occuper de façon dynamique nos territoires. En plus de ces défis, nos petites municipalités rurales disposent de peu de ressources, mais elles ont les mêmes obligations légales que les grandes villes. J'ajouterais que la pratique de l'urbanisme en région nécessite une certaine curiosité intellectuelle, de s'intéresser à d'autres sujets ou enjeux comme l'éolien, l'érosion côtière, le bioalimentaire, la foresterie, car au quotidien on porte plein de chapeaux et on est impliqué partout !



➤ Pour moi, un urbaniste en région doit tenir compte d'un territoire qui est différent des grands centres urbains, un territoire diversifié qui aborde des questions comme la protection du territoire agricole ou l'érosion côtière, un territoire qui est aussi aux premières loges des changements climatiques. Je suis originaire de Drummondville; j'ai travaillé longtemps dans la région de Montréal et j'ai choisi de revenir en région. Cette idée m'est venue à l'époque où j'étais chargée de cours à l'Université de Montréal. Je donnais des ateliers pratiques et on abordait des réalités liées aux centres urbains. Avec les chargés de cours, on se disait qu'il y avait aussi beaucoup de besoins en région et que ce serait intéressant de pouvoir expérimenter les ateliers pratiques dans des dynamiques et des situations différentes. C'est comme ça que l'idée est venue de faire nos ateliers d'urbanisme à Drummondville avec des intervenants du milieu. Cette expérience m'a donné le goût de revenir en région et de faire de l'urbanisme



MARTIN DUON

L'utilisation du vert symbolise la forêt, une ressource économique majeure de la région. Le jaune doré rappelle les moissons et l'importance de l'agriculture au Saguenay. Le commerce et l'industrie, dont celle de l'aluminium, très présente dans l'économie régionale, sont symbolisés par la couleur grise. Ce drapeau constitue encore aujourd'hui un élément de fierté pour la population de cette région, la seule du Québec à en posséder un.

en région. C'est pourquoi nous nous sommes installés à Victoriaville, où nous avons fondé une entreprise qui travaille avec des municipalités partout au Québec.



➤ Moi aussi, j'ai vraiment choisi de travailler en région. Je suis présentement à la MRC de L'Islet, mais j'ai commencé ma carrière à Montréal pour la firme privée Daniel Arbour et Associés. J'ai eu le coup de foudre pour le milieu rural, lorsque j'avais une maison de campagne dans la MRC de Coaticook. J'y ai découvert un milieu agricole très fier et de magnifiques paysages. Puis, en parcourant le Québec, je me suis rendu compte que la moitié de la population du Québec habitait la Communauté métropolitaine de Montréal et ça m'a vraiment frappée. Après avoir découvert la région de l'Estrie et les régions du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière-Appalaches, j'ai vu qu'il y avait là un potentiel incroyable, qu'un urbaniste pouvait aider à retisser des liens entre la ruralité et les grandes villes. Et puis, je constatais que la vie en milieu rural était tout aussi valable et aussi enviable que celle dans des grands centres urbains. Un urbaniste n'est pas seulement appelé à répondre aux enjeux des grandes villes, mais aussi à faire connaître tous les territoires et rendre dynamique notre ruralité. C'est à ce moment-là que

j'ai décidé d'aller travailler à la MRC de Coaticook, puis à la MRC de L'Islet, où je suis depuis 20 ans. J'ai eu l'appel et je ne l'ai pas regretté !

2. Quelles sont les particularités propres à votre région ? Qu'est-ce qui vous rend fiers dans ce que vous accomplissez pour votre territoire ?



➤ À la Boîte d'urbanisme, on travaille partout au Québec, donc on a une vision un peu plus large pour faire un constat d'ensemble. Une particularité des régions en général, c'est qu'il y a un accueil, une simplicité des structures administratives, une familiarité, une façon de travailler qui est vraiment plus simple, malgré le fait que la plupart de nos clients sont hyper occupés. Chaque fois qu'on est en contact avec un nouveau client, ça se produit : c'est facile et on entre rapidement en relation ! Ça aide beaucoup, parce que les projets ont besoin de gens qui les soutiennent. On voit différents cas de figure, on constate qu'il y a des similarités, des différences aussi, donc ça nous permet d'amasser une foule d'informations qui participent à notre expertise en ce qui a trait à notre travail en région et dans les milieux plus ruraux. Ça me rend fière d'aider grâce à notre expertise, parce qu'il y a énormément de besoins.



➤ Le Saguenay-Lac-Saint-Jean est très étendu. C'est la porte du Nord. Moi, j'appelle ça « un oasis boréal » ! C'est une région rurale, oui, anciennement (et encore) forestière, mais très industrielle aussi. Il y a quatre alumineries, un port de mer d'importance en eaux profondes, un centre urbain de 145 000 habitants (quand même !) qui est la ville de Saguenay. Le fjord du Saguenay est un produit d'appel incroyable, d'une grande beauté. Quand je me lève le matin – je suis à La Baie – je vois le fjord et je ne m'en tanne jamais. Ce qui me rend fier, c'est de développer ma région et de voir que, grâce à des projets sur lesquels j'ai travaillé, j'ai contribué à rendre ma ville plus belle, plus attractive. Je suis vraiment fier d'un projet particulier sur lequel j'ai travaillé à la Ville de Saguenay : c'est le PDZA, le plan de développement de la zone agricole. Ce projet nous a permis de mettre sur pied un incubateur agricole. Ça me rend fier parce que souvent, des plans comme ça, c'est tabletté. Mais avec celui-là, on est allé de l'avant, on est entré en action. Il est le résultat d'un exercice de concertation avec le milieu agricole saguenéen.



➤ Une particularité de la ruralité que l'on n'a pas encore abordée, c'est la notion de dispersion. Ici, c'est très étalé et l'urbanisation est diffuse sur le territoire. Cette dispersion apporte des enjeux assez particuliers, notamment sur le plan de l'entretien des routes, du développement du transport actif et du transport en commun. C'est fortement ancré dans notre culture, ça vient avec notre sentiment d'appartenance :



MRC DE LA MATANIE

Située en bordure du Saint-Laurent, la municipalité de Baie-des-Sables accueille environ 600 habitants sur un vaste territoire agricole et forestier. L'occupation humaine est dispersée de façon linéaire sur les rangs et les routes secondaires. Au cœur du village, sur les terrasses de plage de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, se concentre la portion urbanisée et ancienne de la communauté. Comme plusieurs municipalités côtières de l'est du Québec, le village de Baie-des-Sables est particulièrement touché par des enjeux d'érosion et de submersion côtières.

on recherche la proximité de la nature, des grands espaces, et ce changement de paradigme est complexe. Les gens occupent le territoire. C'est une caractéristique qui est vraiment distinctive. C'est intéressant de l'aborder parce qu'on n'entend pas beaucoup parler de cette notion. Ce qui me rend fière, ce n'est pas nécessairement un mandat en particulier, mais plutôt le fait d'établir de belles relations de confiance avec le milieu ainsi qu'avec les citoyens. Ça me rend fière de pouvoir participer à leur évolution et d'être impliquée concrètement. J'ai exercé l'urbanisme au privé, au municipal, puis au régional. Depuis que je travaille à la MRC de La Matanie, c'est la première fois que je sens que j'ai cette relation privilégiée avec les municipalités et les citoyens !



➤ Voici un petit exemple rapide qui fait image par rapport à la simplicité des structures : on est dans le bureau du DG d'une petite municipalité en train de parler d'un projet, puis on a une question qui nécessite une intervention politique. Le DG demande au maire de venir et on règle la question. Ça crée des situations où justement, quand on se revoit, il y a une certaine familiarité. C'est plaisant ! C'est une manière très humaine de travailler.



➤ On n'a même pas encore parlé de nos magnifiques paysages. La première chose à laquelle on pense, c'est : « Oh wow, le fleuve, les montagnes ! », mais il y a autre chose aussi !



➤ À la MRC de L'Islet, ce qui nous caractérise c'est un grand territoire de 14 municipalités dispersées sur 2000 km². Il n'y a pas de ville centre, alors dans notre travail comme urbaniste ou aménagiste, on est très proche des municipalités. Malgré l'étendue du territoire, il y a ici un véritable sentiment d'appartenance qui se développe parce qu'on participe au devenir d'une communauté. On a envie de s'impliquer ! Ce lien d'appartenance, qui fait toute la différence quand on travaille en région, dans un monde rural, ça me plaît beaucoup. Ce sentiment de fierté de participer à une communauté, et d'en faire partie, je pense que c'est l'élément qui m'interpelle le plus. Par rapport à ce qui me rend fière, c'est entre autres choses d'avoir initié le plan de développement de la zone agricole (PDZA) avec un plan d'action sur cinq ans et d'avoir travaillé en concertation avec d'autres MRC pour réaliser des projets structurants en agroalimentaire. Par exemple, je suis très fière d'avoir piloté le projet de L'ARTERRE pour la région de Chaudière-Appalaches.



➤ C'est vraiment passionnant le monde agricole. Ces gens-là sont sur le terrain, ils sont très terre à terre et font face à de gros défis. Le PDZA m'a ouvert à cette réalité !



➤ Oui, et ça a été une réalisation très utile, parce que comme urbaniste ou aménagiste, on est appelé à travailler avec l'Union des producteurs agricoles. Au sein des comités consultatifs agricoles, on discute des agrandissements de périmètres urbains pour répondre à différents besoins et, donc, le PDZA m'a permis de mieux comprendre la réalité du monde agricole.

3. Quels sont les enjeux et défis récents auxquels vous faites face et comment abordez-vous ces enjeux dans votre pratique ?



➤ J'en ai identifié trois principaux. Un enjeu qui n'est peut-être pas tout à fait lié au territoire mais qui a vraiment un gros impact, c'est la difficulté à recruter des préposés aux permis et à l'inspection en région. À La Boîte d'urbanisme, on fait des remplacements temporaires pour dépanner les municipalités, mais ce n'est pas suffisant. Ce sont des postes de première ligne pour assurer le respect des règlements. Lorsqu'ils sont vacants, la chaîne d'application des règlements n'est pas complète.

Le deuxième enjeu lié au territoire, c'est l'optimisation des périmètres urbains. On reçoit de plus en plus de demandes pour identifier les opportunités de densification à l'intérieur des limites des périmètres urbains parce que les agrandir, ça devient presque impossible. À cause des différents changements survenus sur le plan légal ces dernières années, c'est important de connaître ces espaces-là :



MRC DE LA MATANIE | RYAN BERGERON

La nouvelle infrastructure trois saisons est destinée à mettre en valeur l'offre gourmande et artisanale du terroir de La Matanie dans un circuit court. Vitrine sur le monde agricole, le bâtiment sert de commercialisation et d'échanges entre les producteurs, transformateurs et artisans bioalimentaires de la région et le consommateur. Sa localisation stratégique prend place au confluent de la rivière Matane et du fleuve Saint-Laurent, à proximité du centre-ville de Matane.

pas seulement les terrains vacants, mais aussi les bâtiments vacants ou encore, les terrains ou les bâtiments sous-utilisés. D'ailleurs, on emploie le mot *optimisation* parce que dans les petites municipalités, quand on dit « densification », ça ne convient pas à la réalité des gens. Mais quand il est question d'optimiser les espaces pour mieux les occuper, ça les interpelle beaucoup plus.

Ça m'amène au troisième enjeu : l'intégration des projets au milieu. Quand on présente un nouveau projet pour optimiser ou mieux utiliser un terrain, on se rend compte que les gens possèdent peu de connaissances sur les caractéristiques de la forme urbaine et de l'architecture pour, par exemple, les cœurs villageois. Tous les outils légaux existent : règlements de zonage, PIIA, etc., mais sans la connaissance des caractéristiques urbaines et architecturales d'un milieu, ce n'est pas évident d'appliquer les règlements discrétionnaires, de savoir ce à quoi il faut s'intégrer.



➤ Je suis d'accord avec Isabelle à propos du manque de ressources dans les petites municipalités. Certaines MRC offrent le service d'émission de permis pour leurs municipalités, mais ce n'est pas le cas partout. Pourtant, les MRC sont souvent bien équipées dans le domaine de la géomatique pour soutenir les municipalités. Aussi, la loi n'oblige pas à avoir des urbanistes formés. Chez Stantec, on travaille beaucoup au Nouveau-Brunswick et là-bas, la réalité est différente : il doit y avoir un urbaniste par municipalité ou par commission des services régionaux.



Il y a aussi l'expansion à l'extérieur de la trame urbaine, comme les phénomènes de développements ruraux en milieu boisé qu'on voyait beaucoup dans la couronne montréalaise et dans les Laurentides. Ici, il y a maintenant une pression pour ça. L'arrivée des néoruraux, avec la pandémie et le télétravail, qui viennent s'installer, qui achètent des terrains, c'est intéressant pour les municipalités. Ce sont des taxes à percevoir en plus. Ils s'installent là, construisent de grosses résidences avec leur fosse septique et leur puits. Mais après, il faut quand même les desservir. Avec les élus, ce n'est pas toujours évident. C'est un défi de les sensibiliser à cette réalité.

➤ Je suis tout à fait d'accord avec Martin, parce qu'on a la même problématique dans notre région. On a de beaux périmètres d'urbanisation qui possèdent encore plusieurs terrains vacants, mais qui ne trouvent pas preneurs. Les gens recherchent de grands espaces, la nature, la tranquillité. Les périmètres d'urbanisation, les municipalités voudraient bien les remplir et les optimiser. C'est une problématique difficile et complexe à aborder dans un contexte de croissance rationnelle et d'urbanisme durable. En même temps, on ne peut pas fermer la porte à tout développement à l'extérieur des périmètres urbains. Dans notre réalité, ce n'est pas possible. On a des kilomètres et des kilomètres de routes qui sont sous-utilisées.

Un autre enjeu important en Matanie, c'est les phénomènes d'érosion et de submersion côtières. Plusieurs municipalités côtières sur le bord du fleuve Saint-Laurent ont leur cœur de village directement adossé à l'estuaire. Les cœurs de villages accueillent une grande partie de notre patrimoine bâti. Celui-ci est menacé par l'augmentation du niveau de la mer et des ondes de tempête. En hiver, il y a de moins en moins de couvert de glace pour protéger les côtes, ce qui aggrave l'érosion et on observe concrètement un recul important du trait de côte. Comme il y a beaucoup de résidences riveraines, la MRC a mis en place un cadre normatif pour contrôler l'utilisation du sol dans les zones d'érosion côtière. Mais ce cadre-là ne gère pas les enjeux de submersion côtière. Il y a présentement un grand travail de sensibilisation et de partage de l'information sur les risques et la vulnérabilité des personnes et des biens dans ce contexte.



➤ On sent que les citoyens veulent venir vivre chez nous. On voit que la ruralité reprend un peu ses lettres de noblesse avec le regain des urbains à vouloir s'installer en milieu rural parce que le télétravail ouvre des possibilités. Les gens peuvent s'éloigner plus qu'auparavant pour pratiquer leur profession. C'est une belle opportunité pour les régions. Ça me rappelle le point de vue de Bernard Vachon, professeur



Ferme Paysanne, L'Islet.

GENÈVE PARE



Le service L'ARTERRE en Chaudière-Appalaches.

GENÈVE PARE

retraité de l'UQAM en géographie qui a travaillé sur la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement : d'après lui, il ne fallait pas seulement densifier autour des grandes villes, mais se déployer sur le territoire, à l'échelle des MRC du Québec. Moi, j'y crois beaucoup. On a une nouvelle opportunité mais, comme le mentionnait Valérie, on doit tenir compte de cet enjeu : nos périmètres urbains sont peu attractifs. Les gens veulent surtout s'installer à l'extérieur des villages dans un cadre plus proche de la nature.

On vit aussi une problématique de logement, comme partout dans les grandes villes. Dans nos communautés rurales, l'enjeu du logement consiste surtout à déterminer comment diversifier l'offre, à avoir des logements intéressants dans les périmètres urbains et à atteindre une certaine densification à échelle humaine – une échelle beaucoup plus

adaptée à notre ruralité. Un autre enjeu est de diversifier l'offre de construction résidentielle à l'extérieur des périmètres urbains, mais de manière innovante en ne nuisant pas à l'agriculture et en respectant les ressources naturelles.

Il y a aussi les services de proximité. En milieu rural, des services peuvent fermer par manque de main-d'œuvre. On a parlé des services d'inspection dans les petites municipalités; les services de proximité, comme la restauration et les commerces, ont aussi de la difficulté à recruter en région. Comment maintenir les services de proximité et les développer ? Il va falloir être très créatif. Je pense que le milieu rural se montre créatif et innovant depuis déjà quelques années à cause du déclin démographique.

4. Selon vous, quelles innovations sur votre territoire pourraient influencer ou inspirer l'aménagement des villes ?



➤ Je ne suis pas certaine relativement à la transposition aux villes, mais une innovation intéressante est le rôle de plus en plus important que les MRC devront jouer dans les prochaines années. Cette évolution sera provoquée par les nouvelles obligations législatives contenues dans les projets de lois 103 et 69. Plusieurs outils intéressants en découlent pour mieux connaître les territoires sur lesquels on intervient. C'est le cas des inventaires patrimoniaux, en cours d'élaboration un peu partout au Québec. Nous réalisons présentement des études typomorphologiques à l'échelle des municipalités, mais aussi des MRC. Ces outils seront fort utiles pour penser l'intégration des projets au paysage, à la forme urbaine et à l'architecture de chacun des contextes. Ce sont des bonifications majeures dont on mesurera les bénéfices dans les prochaines années. Notre pratique va se transformer, et cela va générer beaucoup de travail. L'enjeu du manque de ressources pourrait donc s'accroître. Pour finir, les enjeux, les réalités terrain ou encore les solutions mises de l'avant dans nos échanges d'aujourd'hui ne me surprennent pas. Ils correspondent bien à ce qu'on observe un peu partout au Québec. Les territoires ruraux sont des territoires où il existe un fort sentiment d'appartenance. Les projets qui fonctionnent bien sont portés par des communautés fortes, bien organisées et mobilisées à cette fin. Il y a plein de beaux exemples un peu partout au Québec !



➤ C'est certain que nous ne manquerons pas de travail dans les prochaines années ! Les nouveaux outils découlant des récents changements législatifs et de la nouvelle Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire vont apporter beaucoup de travail aux MRC, et ça risque effectivement d'être un gros défi en termes de main-d'œuvre. Pour ce qui est des innovations, en raison de notre

faible densité de population, nous sommes très proches du milieu agricole à la MRC de L'Islet. Je mettrais donc de l'avant les circuits courts que nous valorisons et soutenons beaucoup sur notre territoire. Je pense que les villes et les grands centres urbains auraient intérêt à rapprocher leurs citoyens des producteurs agricoles et à créer des liens directs entre ces deux réalités pour les reconnecter. Aussi, dans nos ruralités, nous sommes très proches des citoyens et des élus. Le sentiment d'appartenance y est donc très fort. Les grandes villes pourraient s'inspirer des initiatives que nous développons sur nos territoires – comme la création de cafés culturels qui permettent, par l'organisation d'événements, de rapprocher les personnes de tous âges et de tous horizons et, ainsi, de renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté. Dans cette période de cyber-connexion, l'enjeu est de rapprocher les gens physiquement pour qu'ils se réapproprient le réel et tissent des liens dans une réalité commune.



➤ Au sujet des innovations, je voudrais mettre de l'avant les redditions de comptes avec les nouveaux observatoires. Cela va créer des outils intéressants pour suivre et appuyer les actions des MRC. Je suis impatient de voir comment ces nouvelles démarches vont influencer nos façons de faire. J'appuie les propos d'Isabelle et de Geneviève; c'est sûr que les besoins en termes de ressources humaines vont augmenter. Pour finir, je souhaiterais mettre de l'avant la nécessaire adaptation de nos territoires au climat. Nous avons encore du mal à penser, à prendre en compte ou à représenter l'hiver dans nos projets. Ici, parfois, c'est comme si l'hiver, on ne vivait plus ! Dans plusieurs villes et villages, le mobilier urbain est enlevé pendant la période hivernale pour faciliter les opérations de déneigement. Mais nous avons pourtant encore besoin de bancs et de poubelles en hiver ! En ce sens, nous devrions nous inspirer des villes scandinaves où, par exemple, les enfants se déplacent à vélo même pendant l'hiver. Nous devons apprendre à vivre cette saison davantage. Il faut la mettre en valeur et nous y adapter dans nos pratiques et nos aménagements.



➤ Au Bas-Saint-Laurent, nous sommes très forts sur la concertation. Nous collaborons beaucoup entre MRC. Par exemple, nous travaillons sur un projet de transport collectif inter-MRC avec la création d'une régie qui va offrir des possibilités de déplacements à l'intérieur du Bas-Saint-Laurent. Cette initiative est très intéressante. J'appuie également les propos d'Isabelle et de Geneviève; les MRC seront amenées à prendre de plus en plus d'initiatives sur certains projets. Pour faire le lien avec l'idée des circuits courts, je tiens à préciser qu'à la MRC de La Matanie, nous sommes en train de développer un beau projet de marché public.

Nous travaillons actuellement sur ce projet tout en menant de front l'élaboration de notre plan de développement de la zone agricole. C'est un dialogue intéressant entre cet exercice de planification et la mise en œuvre du projet de marché public qui va permettre de rapprocher les producteurs des consommateurs. 🌻

NOTE DE LA RÉDACTION : Les questions et les réponses ont été reformulées par souci de concision.

MARTIN DION est urbaniste depuis 2016. Il détient un baccalauréat en géographie et aménagement du territoire et une maîtrise en études et interventions régionales de l'Université du Québec à Chicoutimi. Il œuvre dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme depuis plus de 20 ans. Dans son parcours professionnel, il a travaillé dans le secteur municipal, le secteur privé et le milieu universitaire. Il agit comme urbaniste du Studio d'urbanisme et d'architecture de paysage au bureau de Stantec à Chicoutimi.

VALÉRIE CHAREST est originaire de La Matanie. Elle est titulaire d'un baccalauréat en urbanisme de l'Université de Montréal et membre de l'Ordre des urbanistes du Québec. Elle a rejoint l'équipe de la MRC de La Matanie à titre d'urbaniste en 2020. Elle a principalement offert, aux municipalités rurales de La Matanie et de La Haute-Gaspésie, un soutien professionnel en matière d'urbanisme. Avant d'intégrer la MRC, elle a travaillé pendant sept ans en pratique privée dans la région métropolitaine de Montréal. Elle a aussi été chargée de projet en urbanisme pour la Ville de Saint-Lazare.

ISABELLE LATERREUR détient plus de 20 ans d'expérience professionnelle. Elle a œuvré notamment comme urbaniste à Drummondville, pour la Corporation Rues principales, et à Montréal, pour l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Elle a aussi enseigné comme chargée de cours plusieurs années à l'Université de Montréal. De 2012 à 2018, elle a fait partie du conseil d'administration d'Action patrimoine. En 2014, elle fonde à Victoriaville La Boîte d'urbanisme, une firme en aménagement du territoire qui œuvre partout au Québec, principalement en région.

GENEVIÈVE PARÉ est urbaniste et directrice du Service de l'aménagement du territoire à la MRC de L'Islet depuis 2015. Après avoir complété une formation en urbanisme à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), elle a œuvré comme conseillère en urbanisme pour la firme d'urbanisme Daniel Arbour et Associés de 1994 à 1999 sur des mandats variés en contexte urbain, puis comme aménagiste pour la MRC de Coaticook et, par la suite, pour la MRC de L'Islet pendant 14 ans. Elle a également œuvré au sein d'organismes à but non lucratif en France et au Québec. Au fil de son parcours, elle a développé un intérêt particulier pour les enjeux de planification et de développement en milieu rural. Plus spécifiquement, elle s'intéresse aux mutations du secteur agricole dans les milieux en restructuration ainsi qu'à la manière dont le patrimoine peut agir comme levier de développement économique dans les milieux ruraux.

Lumière sur les actes dérogatoires en droit disciplinaire : partie 1

PAR M^e MARISOL MIRÓ

Pour les professionnels et professionnelles, il importe de connaître les actes qui peuvent être considérés comme dérogatoires à l'honneur ou à la dignité de leur profession. Cela n'est pas toujours facile. Voici la première partie d'un article sur le sujet, qui porte sur les actes dérogatoires prévus au Code de déontologie des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec ([chapitre C-26, r. 302](#)), ainsi que sur ceux qui sont communs à tous les professionnels et toutes les professionnelles et que l'on trouve dans le Code des professions ([chapitre C-26](#)) (ou CP). La seconde partie, consacrée aux actes dérogatoires « non identifiés au préalable », paraîtra dans le numéro d'automne 2024 d'*Urbanité*.

Remarques générales

Le droit disciplinaire est un droit *sui generis*, c'est-à-dire qu'il ne relève ni du droit pénal ni du droit civil ; il emprunte tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Par exemple, la preuve en droit disciplinaire doit être faite selon « la prépondérance des probabilités », comme dans un recours civil, et non « hors de tout doute raisonnable », comme cela est le cas au pénal.

De la même manière, les chefs d'accusation d'une plainte disciplinaire n'ont pas à avoir le degré de précision des chefs accusatoires en matière pénale ou criminelle où une personne ne peut être accusée (ni trouvée coupable) d'une infraction qui n'est pas définie spécifiquement dans un texte de loi : en droit disciplinaire, la faute reprochée peut être plus *fluide* et faire appel soit aux dispositions déontologiques elles-mêmes, soit à l'honneur et à la dignité de la profession, ces dernières notions n'étant pas définies dans le Code des professions¹.

Le concept d'actes dérogatoires à l'honneur ou à la dignité d'une profession s'inscrit dans *l'objectif poursuivi par le législateur qui, bien légitimement, ne veut pas limiter l'éventail et la portée des fautes déontologiques à celles précisément identifiées par les ordres professionnels. Cet objectif du législateur est conforme à la spécificité du droit disciplinaire qui doit demeurer souple et qui ne peut prévoir toutes les fautes déontologiques susceptibles d'être commises*².

Les actes dérogatoires prévus aux divers codes de déontologie des ordres professionnels

Bien qu'il ne soit plus obligatoire pour les ordres de faire la nomenclature des actes dérogatoires spécifiques à leur profession, les codes de déontologie prévoient de tels actes et les ordres sont encouragés à enrichir ces listes en tirant les exemples des décisions disciplinaires.

Dans le cas du Code de déontologie des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec, on retrouve la liste suivante :

1. Participer ou contribuer à l'appropriation ou à l'utilisation illégale du titre d'urbaniste ;
2. Apposer son sceau ou sa signature sur des documents n'ayant été préparés ni par lui, ni sous sa direction ou surveillance immédiate ;
3. Inciter quelqu'un de façon pressante ou répétitive à recourir à ses services professionnels ;
4. Communiquer avec la personne qui a demandé la tenue d'une enquête sans la permission écrite et préalable du syndic ou d'un syndic adjoint, lorsqu'il est informé qu'une enquête est faite à son sujet ou lorsqu'il a reçu signification d'une plainte à son endroit ;
5. Refuser de se soumettre à la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes et à la décision des arbitres ;
6. Refuser ou négliger de répondre aux exigences de l'inspection professionnelle ou du syndic ;
7. Ne pas informer le syndic lorsqu'il a connaissance qu'une infraction au Code des professions ou aux règlements adoptés conformément à ce code a été commise par un membre de l'Ordre.

Les actes dérogatoires communs à toutes les professions

Quant au Code des professions lui-même, il prévoit certains actes considérés comme dérogatoires à l'honneur et à la dignité de toutes les professions.

Ces actes sont le fait, pour un professionnel :

1. de se qualifier de spécialiste s'il n'est pas titulaire d'un certificat de spécialiste (58, 59 CP) ;

1 Lessard, J.-O. « Honneur, dignité et discipline dans les professions », *Développements récents en déontologie, droit professionnel et disciplinaire*, volume 323, Barreau du Québec, 2010, p. 149 et suivantes.
2 *Médecins c. Chen*, 2019 QCCA 1400, citation au paragraphe 49.

Les activités réservées : historique et perspectives

PAR DAVID ALFARO CLARK, URBANISTE, CONSEILLER EN AFFAIRES PUBLIQUES ET GOUVERNEMENTALES

La question des actes ou activités réservés aux urbanistes est un sujet de vif débat au sein de la profession depuis des décennies. Avec une réforme annoncée du système professionnel, le sujet est de nouveau d'actualité. Survol du dossier.

Les actes réservés dans le système professionnel

Dans le système professionnel québécois, il existe trois types de professions :

1. Les professions à **exercice exclusif** tels les avocats et les architectes, qui ont un champ de pratique propre à eux, défini par le Code des professions et leurs lois constituantes ;
2. Les professions ayant des **activités réservées**¹ qui peuvent être exclusives ou partagées entre plus d'une profession. Il s'agit essentiellement de professions du milieu de la santé et des relations humaines ;
3. Les professions à **titre réservé seulement**, dont la loi protège uniquement l'usage du titre professionnel.

Les urbanistes sont l'un des rares corps professionnels à se retrouver dans cette troisième catégorie. Il est à noter que certaines professions ont aussi des actes réservés dans le cadre de lois à l'extérieur du système professionnel. À titre d'exemple, la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* prévoit que la traduction de certains documents officiels soit effectuée par un traducteur agréé.

Historique des représentations de l'Ordre

Depuis sa fondation, l'Ordre milite en faveur d'un champ de pratique ou d'activités réservées aux urbanistes. Des représentations ont notamment été faites dans les années 1970 puis dans les années 1990, afin que les urbanistes aient l'exercice exclusif de la pratique professionnelle de l'aménagement du territoire.

Vers 2005, une nouvelle position est élaborée en faveur d'activités réservées en lien avec la planification et la réglementation d'urbanisme ainsi que l'analyse de la conformité. Des démarches sont menées auprès de l'Office des professions du Québec, et cette position est aussi défendue dans le cadre du chantier de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme*.

Ces démarches ne sont pas fructueuses et le dossier tombe en dormance après 2012.

Interventions récentes de l'Ordre

Au tournant des années 2020, l'Ordre s'intéresse de nouveau à la question. Sa planification stratégique 2021-2024 prévoit de procéder à une analyse du dossier et de statuer sur une stratégie pour faire cheminer le dossier.

À la suite de réflexions internes, l'Ordre prend de nouveau position en avril 2023, dans le cadre du projet de loi n° 16 qui modifie la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). En commission parlementaire, le président de l'Ordre recommande aux députés de prévoir dans la loi que certains processus au cœur du système d'aménagement du territoire soient effectués sous la supervision technique d'un urbaniste, soit :

- L'élaboration et la modification des outils de planification ;
- L'élaboration et la modification des règlements d'urbanisme ;
- La production d'avis professionnels sur la conformité de ces outils.

*Depuis sa fondation,
l'Ordre milite en faveur
d'un champ de pratique
ou d'activités réservées
aux urbanistes.*

Dans cette vision, les urbanistes seraient désignés comme les gardiens des processus prévus dans la loi, de la diligence dans l'élaboration des outils et, plus largement, des bonnes pratiques et des finalités² de la planification. L'Ordre privilégie

¹ Pour plus d'information, consultez [le rapport](#) du Conseil interprofessionnel du Québec sur les mécanismes de réserve d'activités.

² Énumérées dans l'article 2.2.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, depuis l'adoption du projet de loi n° 31.

la notion de *supervision technique* en reconnaissance de la contribution d'autres professionnels et expertises ainsi que du caractère politique des choix en aménagement du territoire.

Parallèlement à cette prise de position, l'Ordre a défendu la nécessité d'activités réservées dans le cadre des travaux de modernisation du système professionnel lancés officiellement en mai 2023 par la ministre Sonia LeBel. Cette position a été exprimée lors des différentes activités de consultation et dans une lettre envoyée à la ministre. D'autres ordres à titre réservé seulement ainsi que le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ont également soulevé la nécessité de mettre fin à ce système à deux vitesses. Les discussions se poursuivent mais, pour l'instant, le gouvernement n'a pas signalé son intention d'aborder ce sujet dans le cadre de la réforme.

Les urbanistes sont les praticiens les mieux positionnés pour comprendre les dynamiques territoriales, concevoir les outils d'aménagement, prévoir leurs impacts et, ultimement, conseiller les élus. Dans le contexte de la première Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire et de son orientation d'encourager une prise de décision en aménagement basée sur l'expertise et les analyses objectives, l'Ordre estime incontournable de reconnaître le rôle central des urbanistes. Il compte continuer de faire des représentations en ce sens, mais en fin de compte le choix de réserver des activités aux urbanistes revient au gouvernement et à l'Assemblée nationale. 🌟

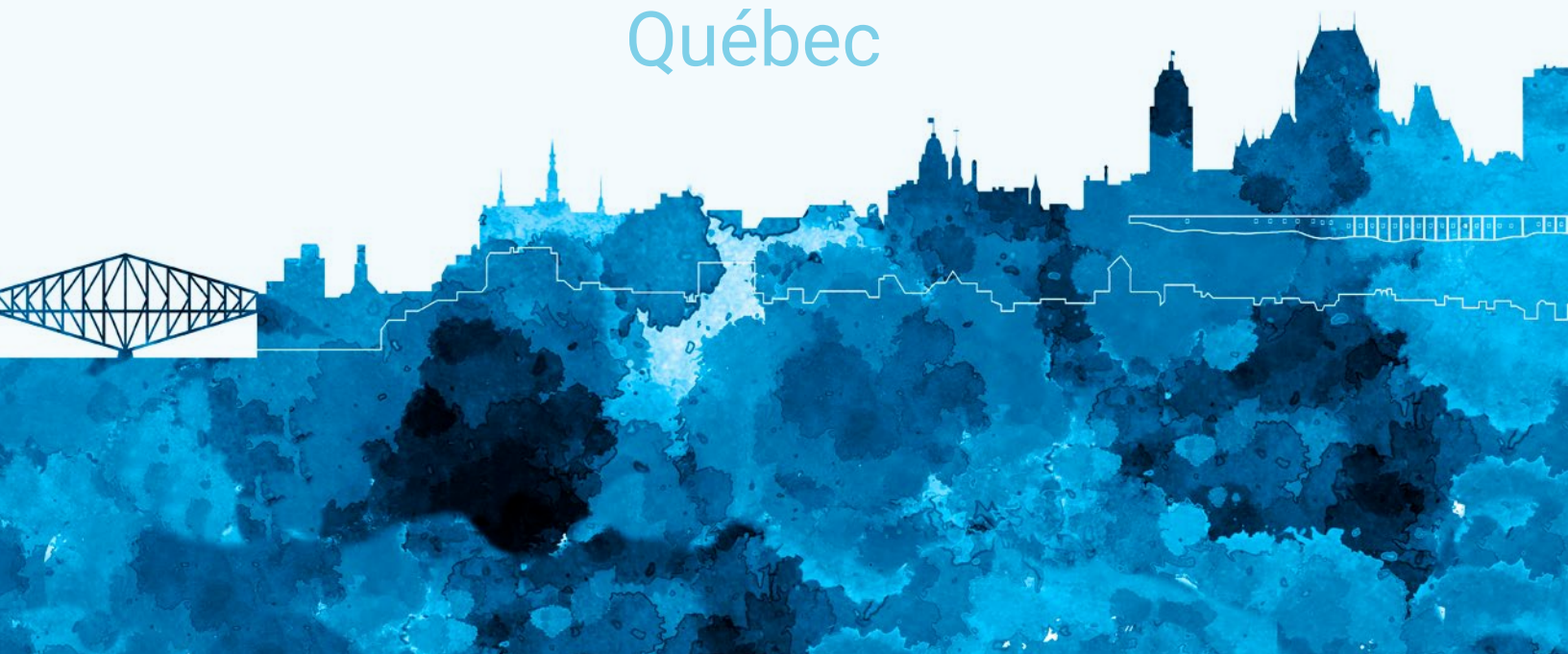


Ordre des
Urbanistes du
Québec

Congrès annuel

16 au 18 octobre 2024

Québec





Nouveaux membres

Le 29 février dernier, l'Ordre a tenu sa cérémonie annuelle de remise de permis. Au total, 95 nouveaux et nouvelles urbanistes sont devenu.e.s membres de l'OUO. Un record depuis sa création ! Cet événement spécial a souligné un moment important dans la vie professionnelle des urbanistes. Bienvenue à tous ces nouveaux membres !

Urbanistes émérites

L'Ordre a décerné [le titre d'urbaniste émérite 2023](#) à Paul Arsenault, Pierre Blais, Djemila Hadj-Hamou et François St-Germain (à titre posthume) en reconnaissance de leur travail, de leur apport à la profession et au rayonnement de l'urbanisme. Toutes nos félicitations !



Sur les photos, les urbanistes émérites sont accompagné.e.s de Sylvain Gariépy, président sortant de l'Ordre.
De gauche à droite : Paul Arsenault, Pierre Blais, Djemila Hadj-Hamou, Jean-François Auclair, proposeur de la candidature, et Danielle St-Germain, sœur de François St-Germain.

Élections 2024-2026

Les élections 2024-2026 pour les régions de l'Est (mandat de trois ans), de Montréal (mandat de deux ans) et de l'Ouest (mandat de deux ans) ont été remportées par les urbanistes suivantes :

Région de l'Est : Nathalie Prud'homme
Région de Montréal : Milèna Cahen-Fourot
Région de l'Ouest : Julie Desrosiers

Composition du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration 2024-2025 est la suivante :


- Nathalie Prud'homme, présidente (région de l'Est) ;
- Salima Hachachena, vice-présidente (région du Centre) ;
- Milèna Cahen-Fourot, administratrice (région de Montréal) ;
- Michelle Delisle-Boutin, administratrice (région de Montréal) ;
- Julie Desrosiers, administratrice (région de l'Ouest) ;
- Joey Savaria, administrateur (région du Centre) ;
- Patrick Lacroix, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec ;
- Marie-France Langlois, administratrice nommée par l'Office des professions du Québec. 

Tableau de l'Ordre

DU 30 JANVIER AU 15 AVRIL 2024

NOUVEAUX MEMBRES

Jean-Bernard Adam
Walid Ani
Éric Bergeron
Antoine Bergeron-Tremblay
Cassandra Bérubé
Émilie-Jade Bigelow
Cynthia Boucher
Sonia Chalifoux
Alex Choquet-Guèvremont
Laurianne Delisle-Côté
Cloé Deschênes
Jean-François Déziel
Pier-Ann Drouin
Kloé Forget
Thomas Gélinas
William Gélinas
Mireille Girard
Frédéric Giroux
Vincent Jarry
Alexandre Jobin
Ariane Lambert
Judith Iris Landry
Kevin Larrivée
Martine Laurin
Étienne Lavoie
Andréanne Leblanc
Aglaré Legault
Olivier Lisso-Gougeon
Gabriel Montano

Mathilde Moreau
Vincent Obry-Legros
Julien Paquette-Verdi
Corinne Potvin
Jade Robitaille
Vlad Saghin
Charles Simoneau
Loran Smolkin
Guillaume St-Jean
Nicolas Thibault
Philippe Tremblay

DÉCÈS

Léon Ploegaerts

RÉINSCRIPTIONS

René Boily
Ève Chabot
Roger Lacaille
Guillaume Longchamps
Simon Parent-Pothier
Lamia Yamina Touabi

DÉMISSIONS

Daniel Audet
Michel Beauchesne
Jean Beaudoin

Jacques Besner
Raynald Charrier
Bertin Denis
Renée Desormeaux
Michel Dufresne
Sébastien Dumas
Geneviève Élie
Barbara Eyer Dos Santos
Claude Gagné
Julie-Pier Gaudreault
Julie Grondin
Odette Isabel
Serge Lantagne
Lyne Latouche
Maxime Lévesque
Catherine Marchand
Stéphanie Martin-Roy
Martin Massicotte
Marc Mongeon
Marc Panneton
Luc Paquette
Alexandre Pelletier
Julien Rivard
Claude Robidas
Bernard Roy
Louise Roy
Mélany Roy
Pierre Sainte-Marie
Julie St-Jean
Jean Tétrault
Bruno Tremblay

MAI 2024

Consultation publique et participation citoyenne :
Vers une nouvelle dynamique des projets urbains

» 16 et 17 mai

La prise en charge du sonore en contexte ferroviaire :
ce qu'il faut savoir pour bien s'orienter parmi les guides
de bonnes pratiques

» 21 mai

JUIN 2024

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) 101

» 5, 6 et 7 juin

Réglementation professionnelle et déontologique
des urbanistes 101

» 13 et 14 juin

Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)
et les lois connexes

» 19 et 20 juin



REVUE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

URBANITÉ

MISSION

PROMOUVOIR l'urbanisme et les urbanistes;

INFORMER les lectrices et les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme;

FORMER sur une base continue les professionnel.le.s de l'aménagement du territoire.

COORDINATION

Jaëlle Héroux

COMITÉ DU DOSSIER DE LA REVUE URBANITÉ

Alex Morrier, président

Sylvie Barriault – Marion Demare –

Joëlle Gendron – Paul Racette Dorion

CONCEPTION GRAPHIQUE

Lucie Laverdure – L'Infographe enr.

RÉVISION ET CORRECTION

Sylvie Lallier

PUBLICITÉ, ABONNEMENTS ET INFORMATION

[Ordre des urbanistes du Québec](http://Ordre_des_urbanistes_du_Québec)

514 849-1177, poste 222 | info@ouq.qc.ca

AUTEURS – AUTRICES

Vous êtes invité.e.s à soumettre vos articles ou textes inédits
au comité du dossier de la revue *Urbanité*. Le comité du dossier
de la revue *Urbanité* se réserve le droit de publier ou de refuser
un article. Information : urbanite@ouq.qc.ca

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec • Bibliothèque et Archives Canada
Tous les textes publiés dans *Urbanité* ne reflètent pas forcément la position ou l'opinion
de l'Ordre et n'engagent que l'auteur ou l'auteure.

ISSN 2818-0348



Ordre des
Urbanistes du
Québec

420, rue McGill, bureau 402
Montréal (Québec) H2Y 2G1
514 849-1177 • ouq.qc.ca



L'institution financière des urbanistes

Une offre pensée et développée pour
vos besoins personnels et professionnels.

Faites comme plusieurs urbanistes et profitez de l'offre Distinction.

desjardins.com/urbaniste
1 844 778-1795, poste 30



Ordre des
Urbanistes du
Québec



Desjardins



BABILLARD DES OFFRES D'EMPLOI

LA SOLUTION POUR RECRUTER DES URBANISTES

Trouvez des candidats qualifiés rapidement par le biais de l'infolettre des offres d'emploi!

AVANTAGES:

- **Affichage dans la section OFFRES D'EMPLOI de l'ESPACE MEMBRE de l'Ordre** (section réservée aux membres) pour une durée maximale de 30 jours
- **Mention privilégiée de votre offre d'emploi dans l'infolettre** (titre du poste, nom de l'entreprise, brève description du poste et lien vers l'offre d'emploi détaillée)
- **Seul moyen de joindre directement l'ensemble des urbanistes du Québec via la liste de ses membres à jour**
- **Joindre des candidats qualifiés et possédant un permis d'exercice valide**

L'INFOLETTRE EST ENVOYÉE
TOUS LES JEUDIS AUX
1 800 MEMBRES ET CANDIDATS
À LA PROFESSION DE L'ORDRE
DES URBANISTES DU QUÉBEC

Pour information : Lucie Auger
Coordonnatrice à l'administration et au développement durable
514 849-1177, poste 222



Ordre des
Urbanistes du
Québec